



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/375  
12 septembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session  
Points 130 et 133 de l'ordre du jour  
provisoire\*

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES  
OUGANDA-RWANDA

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 22	5
II. PLAN D'OPÉRATIONS RÉVISÉ DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA . . .	23 - 25	9
III. AIDE HUMANITAIRE . . . . .	26 - 29	10
IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS . . . . .	30	11
V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES . . . . .	31 - 34	11
VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE . . . . .	35	13
VII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES OUGANDA-RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 22 JUIN AU 21 DÉCEMBRE 1993 . . . . .	36	14
VIII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 5 OCTOBRE 1993 AU 4 AVRIL 1994 . . . . .	37	14

\* A/49/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IX. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 5 AVRIL AU 9 DÉCEMBRE 1994	38 - 40	14
X. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 10 DÉCEMBRE 1994 AU 9 DÉCEMBRE 1995 . . . . .	41 - 42	15
XI. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS . . . . .	43	16
XII. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	44 - 52	16
XIII. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION . . . . .	53	18

Annexes

I. Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda pendant la période allant du 22 juin au 21 décembre 1993 : état récapitulatif*		
II. Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda pendant la période allant du 22 juin au 21 décembre 1993 : renseignements complémentaires*		
III. Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda pendant la période allant du 5 octobre 1993 au 4 avril 1994 : état récapitulatif*		
IV. Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda pendant la période allant du 5 octobre 1993 au 4 avril 1994 : renseignements complémentaires*		
V. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda - Prévisions de dépenses pour la période allant du 5 avril au 9 décembre 1994 : état récapitulatif . . . . .		20

---

\* Ce document sera publié sous forme d'additif au présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
VI. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Prévisions de dépenses pour la période allant du 5 avril au 9 décembre 1994 : renseignements complémentaires . . . .	25
VII. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Prévisions de dépenses pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995 : état récapitulatif . . . . .	50
VIII. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Prévisions de dépenses pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995 : renseignements complémentaires . . . . .	55
IX. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Organigramme . . . . .	70
X. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Calendrier de déploiement du personnel militaire et civil pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	71
XI. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Coût des transports, du matériel appartenant aux contingents et du personnel militaire pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	72
XII. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Tableau des effectifs du personnel civil (actuels et proposés) .	73
XIII. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Répartition du tableau des effectifs proposés par bureau . . . .	74
XIV. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Titres fonctionnels des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et résumé des définitions d'emploi correspondantes . . . . .	78
XV. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	84
XVI. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda – Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995 . . . . .	85
XVII. Location de locaux pour la MINUAR durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	86

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
XVIII. Location de locaux pour la MINUAR durant la période du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995 . . . . .	87
XIX. Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en véhicules durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	88
XX. Répartition des véhicules de la MINUAR par affectation . . . . .	89
XXI. Répartition des véhicules de la MINUAR par service . . . . .	90
XXII. Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR aux fins des opérations aériennes durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	91
XXIII. Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR aux fins des opérations aériennes durant la période du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995 . . . . .	92
XXIV. Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en matériel de transmissions durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	93
XXV. Répartition du matériel de transmissions de la MINUAR par affectation . . . . .	94
XXVI. Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en matériel de bureau durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	95
XXVII. Répartition du matériel de bureau de la MINUAR par affectation . . . . .	96
XXVIII. Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en matériel informatique durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	97
XXIX. Répartition du matériel informatique de la MINUAR par affectation . . . . .	98
XXX. Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en groupes électrogènes durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994 . . . . .	99
XXXI. Répartition des groupes électrogènes de la MINUAR par affectation . . . . .	100
XXXII. Ressources mises à la disposition de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda et de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda et dépenses de fonctionnement de ces deux missions pendant la période prenant fin le 31 octobre 1994*	
Carte. . . . .	101

## I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 872 (1993) du 5 octobre 1993, le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général en date du 24 septembre 1993<sup>1</sup>, a créé, pour une première période de six mois, la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), placée sous son autorité. Le mandat et le plan d'opérations de la MINUAR, tels qu'ils ont été énoncés dans le rapport du Secrétaire général et adoptés par le Conseil dans sa résolution 872 (1993), figurent dans le rapport en date du 3 janvier 1994, sur le financement de la MINUAR que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session (A/48/837).

2. Par cette même résolution 872 (1993), le Conseil de sécurité a approuvé la proposition tendant à intégrer dans la MINUAR la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR), qui avait été créée par la résolution 846 (1993) du 22 juin 1993. Par sa résolution 891 (1993) du 20 décembre 1993, le Conseil a prolongé le mandat de la MONUOR pour une période de six mois, jusqu'au 21 juin 1993, et a noté que l'intégration de la MONUOR au sein de la MINUAR avait un caractère purement administratif et qu'elle n'aurait aucune incidence sur le mandat de la MONUOR, tel que défini dans la résolution 846 (1993).

3. Dans sa résolution 893 (1994) du 6 janvier 1994, le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général en date du 30 décembre 1993<sup>2</sup>, a réaffirmé qu'il souscrivait à la proposition du Secrétaire général concernant le déploiement de la MINUAR selon les modalités décrites dans son rapport en date du 24 septembre 1993<sup>1</sup>, y compris le déploiement rapide d'un deuxième bataillon dans la zone démilitarisée.

4. Dans un rapport intérimaire en date du 30 mars 1994<sup>3</sup> adressé au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a rendu compte de la situation concernant les composantes politique, militaire, humanitaire et de police civile de la MINUAR, y compris les faits indiqués aux paragraphes 5 à 7 ci-après.

5. Comme il n'avait pas été possible de mettre en place le gouvernement de transition à base élargie, l'achèvement de la phase I du plan d'opérations approuvé par le Conseil de sécurité le 5 octobre 1993 avait été sans cesse retardé. Conformément à ce plan, les opérations de la MINUAR devaient être divisées en cinq secteurs mais, eu égard aux événements qui se produisaient dans le sud du pays, un sixième secteur a été créé en février 1994.

6. Le Secrétaire général a indiqué que le contingent de police civile de la MINUAR avait établi son quartier général à Kigali et atteint son effectif actuellement autorisé de 60 contrôleurs de la police civile. Étant donné son niveau d'effectifs, la police civile n'avait pu se déployer et opérer que dans Kigali et non dans les diverses parties du pays, comme il avait été prévu au départ. Le Secrétaire général a déclaré qu'il était apparu qu'il faudrait déployer 45 autres policiers civils, à raison de cinq policiers dans chacune des neuf provinces du pays.

7. Le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité de prolonger le mandat de la MINUAR pour une période de six mois au cours de laquelle le Conseil

serait tenu pleinement informé des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix d'Arusha.

8. Dans sa résolution 909 (1994) du 5 avril 1994, le Conseil de sécurité a exprimé sa vive préoccupation quant au retard apporté à la mise en place du gouvernement de transition à base élargie ainsi que de l'Assemblée nationale de transition, et a rappelé que la MINUAR ne serait assurée d'un appui suivi et notamment que les 45 autres policiers civils ne seraient déployés que si les parties appliquaient intégralement et rapidement l'Accord de paix d'Arusha. Dans la même résolution, le Conseil a décidé de prolonger le mandat de la MINUAR jusqu'au 29 juillet 1994.

9. Dans un rapport spécial au Conseil de sécurité en date du 20 avril 1994<sup>4</sup>, le Secrétaire général a rendu compte de la situation critique qui régnait au Rwanda depuis que l'avion transportant les Présidents du Rwanda et du Burundi s'était écrasé à l'aéroport de Kigali, le 6 avril 1994, coûtant la vie à tous les passagers, y compris aux deux présidents. Des combats acharnés avaient éclaté entre les parties. En dépit des contacts directs établis entre les deux parties sous les auspices de la MINUAR le 15 avril 1994, le Secrétaire général avait conclu qu'il n'y avait aucune chance d'obtenir un accord de cessez-le-feu dans l'avenir immédiat et, étant donné que la situation demeurait critique, il a proposé trois options au Conseil de sécurité.

10. Dans sa résolution 912 (1994) du 21 avril 1994, le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général<sup>4</sup>, a décidé, compte tenu de la situation qui régnait au Rwanda, de modifier le mandat de la MINUAR et d'autoriser des effectifs réduits, ainsi qu'il était indiqué aux paragraphes 15 à 18 du rapport du Secrétaire général.

11. Le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport en date du 13 mai 1994<sup>5</sup>, dans lequel il proposait d'élargir le mandat de la MINUAR pour permettre à celle-ci d'assurer le soutien et la sécurité des personnes déplacées et d'autres groupes au Rwanda qui avaient été touchés par les hostilités ou qui étaient dans le besoin, et d'aider les organismes humanitaires à leur fournir une assistance. L'action de la MINUAR à cet égard serait coordonnée avec celle des organismes humanitaires opérant au Rwanda ou assistant les réfugiés rwandais dans les pays voisins. Dans l'annexe de son rapport, le Secrétaire général a estimé que le coût du déploiement de la force élargie reviendrait approximativement à 115 millions de dollars pour une période de six mois.

12. Dans sa résolution 918 (1994) du 17 mai 1994, le Conseil de sécurité a décidé d'élargir le mandat confié à la MINUAR par la résolution 912 (1994), a autorisé dans ce contexte un accroissement des effectifs de la MINUAR à concurrence de 5 500 hommes, et a prié le Secrétaire général de redéployer immédiatement au Rwanda les observateurs militaires de la MINUAR actuellement à Nairobi et de porter à leur plein effectif les éléments du bataillon d'infanterie mécanisée se trouvant actuellement au Rwanda.

13. Conformément à la résolution 918 (1994), le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport en date du 31 mai 1994<sup>6</sup> sur une mission spéciale qu'il avait envoyée au Rwanda. Cette mission spéciale avait pour but

d'amener les parties au conflit sur la voie d'un cessez-le-feu et de s'assurer de leurs vues et de leurs intentions à l'égard de l'application de la résolution 918 (1994). Sur la base des conclusions de la mission spéciale, le Secrétaire général a indiqué que la conception des opérations énoncée dans son dernier rapport<sup>5</sup> devrait faire l'objet de certains ajustements à mesure que la situation évoluerait et que l'on disposerait de données plus fiables. La conception révisée des opérations, les règles d'engagement, la structure de la force, le calendrier du déploiement, la logistique, le commandement et la conduite des opérations de la Mission, telle qu'elle fonctionnerait conformément au mandat modifié, figuraient aux paragraphes 11 à 25 du rapport du Secrétaire général.

14. Dans sa résolution 925 (1994), du 8 juin 1994, le Conseil de sécurité a souscrit aux propositions du Secrétaire général concernant le déploiement de la MINUAR élargie qui figuraient dans son rapport<sup>6</sup>, et a décidé de proroger le mandat de la MINUAR jusqu'au 9 décembre 1994.

15. Dans sa résolution 928 (1994) du 20 juin 1994, le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général en date du 16 juin 1994<sup>7</sup>, s'est félicité que les activités d'observation et de surveillance de la MONUOR aient été étendues à l'ensemble de la frontière entre l'Ouganda et le Rwanda à compter du 14 mai 1994, a décidé de proroger le mandat de la MONUOR pour une dernière période de trois mois, jusqu'au 21 septembre 1994, et est convenu qu'au cours de cette période le nombre des observateurs militaires devrait être réduit par étapes.

16. Dans sa résolution 929 (1994) du 22 juin 1994, le Conseil de sécurité, ayant examiné la lettre du Secrétaire général en date du 19 juin 1994<sup>8</sup>, a donné son accord à ce qu'une opération multinationale puisse être mise sur pied au Rwanda à des fins humanitaires jusqu'à ce que la MINUAR soit dotée des effectifs nécessaires. Il a accueilli favorablement aussi l'offre d'États Membres<sup>9</sup> de coopérer avec le Secrétaire général afin d'atteindre les objectifs des Nations Unies au Rwanda par la mise en place d'une opération temporaire, placée sous commandement et contrôle nationaux, visant à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda, étant entendu que le coût de la mise en oeuvre de cette offre serait à la charge des États Membres concernés. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a autorisé les États Membres coopérant avec le Secrétaire général à mener cette opération en employant tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs humanitaires énoncés aux alinéas a) et b) du paragraphe 4 de la résolution 925 (1994). Il a décidé que la mission des États Membres qui coopéraient avec le Secrétaire général serait limitée à une période de deux mois à moins que le Secrétaire général ne considère avant la fin de cette période que la MINUAR renforcée était en mesure d'accomplir son mandat.

17. Conformément au paragraphe 17 de la résolution 925 (1994) et au paragraphe 11 de la résolution 929 (1994) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté un rapport en date du 3 août 1994<sup>10</sup> sur les progrès accomplis par la MINUAR dans l'exécution de son mandat, la sécurité des populations en danger, la situation humanitaire et les progrès enregistrés sur la voie d'un cessez-le-feu et de la réconciliation politique, ainsi que le déploiement de la MINUAR renforcée. Le Secrétaire général a noté que, la situation sur le terrain

ayant changé radicalement dans les quelques dernières semaines, la MINUAR avait ajusté son plan d'opérations pour faire face à l'évolution de la situation dans le cadre du mandat énoncé par le Conseil dans sa résolution 925 (1994). Le plan d'opérations révisé de la MINUAR figure aux paragraphes 23 à 25 ci-après.

18. Dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 10 août 1994<sup>11</sup>, le Conseil s'est félicité que le Secrétaire général ait l'intention d'adapter les tâches pratiques de la MINUAR en fonction de l'évolution de la situation dans le cadre de la résolution 925 (1994) du Conseil de sécurité. Le Conseil a souligné que le déploiement de la MINUAR dans son intégralité serait important pour favoriser la création d'un environnement plus sûr, susceptible d'accélérer le processus du retour des réfugiés et des personnes déplacées et d'empêcher d'autres mouvements de population. Pour cette raison, il était essentiel que les contingents devant faire partie de la MINUAR soient déployés sans plus tarder et que l'assistance technique dont ils avaient besoin pour ce faire leur soit apportée aussi rapidement que possible.

19. Dans sa résolution 48/248 du 5 avril 1994, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, pour inscription au compte spécial de la MINUAR, un crédit d'un montant brut de 45 826 700 dollars (soit un montant net de 45 317 600 dollars) – y compris un montant de 4,6 millions de dollars pour lequel le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait déjà donné son assentiment – correspondant aux dépenses autorisées et réparties conformément à la décision 48/479 de l'Assemblée en date du 23 décembre 1993, aux fins du fonctionnement de la MINUAR pendant la période allant du 5 octobre 1993 au 4 avril 1994.

20. En ce qui concerne la période postérieure au 4 avril 1994, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement, pour le fonctionnement de la MINUAR pendant la période allant du 5 avril au 31 octobre 1994, des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 9 082 600 dollars (soit un montant net de 8 881 000 dollars), sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission au-delà du 4 avril 1994, ledit montant devant être réparti entre les États Membres. Cet engagement autorisé était fondé sur les prévisions de dépenses révisées publiées dans l'annexe III du rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUAR en date du 24 mars 1994 (A/48/837/Corr.1), et ne tenait pas compte de l'élargissement du mandat ni du renforcement de l'effectif de la mission, autorisés ultérieurement par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 918 (1994) et 925 (1994). L'Assemblée a décidé également qu'il faudrait déduire des contributions qui pourraient être mises en recouvrement auprès des États Membres aux fins du fonctionnement de la MINUAR au-delà du 4 avril 1994 un montant brut de 5 293 300 dollars (soit un montant net de 5 160 400 dollars), représentant le solde du montant réparti conformément à la décision 48/479 de l'Assemblée.

21. Dans un additif au rapport sur le financement de la MINUAR en date du 17 août 1994, qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session (A/48/837/Add.1), le Secrétaire général a demandé que soit autorisé un engagement de dépenses additionnel d'un montant brut de 37 182 100 dollars (soit un montant net de 38 043 200 dollars). Cet engagement, qui venait en sus du montant déjà autorisé par la résolution 48/248 de l'Assemblée, était demandé

afin de fournir à la MINUAR les ressources dont elle avait besoin pour exécuter son mandat élargi et répondre à ses besoins opérationnels immédiats pendant la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994, en attendant que l'Assemblée examine le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUAR qui lui serait présenté à sa quarante-neuvième session.

22. À sa 76e séance, le 25 août 1994, la Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses, pour répondre aux besoins opérationnels immédiats de la MINUAR, jusqu'à concurrence d'un montant brut de 37 182 100 dollars (soit un montant net de 38 043 200 dollars) pendant la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994 (A/48/828/Add.2), en sus du crédit d'un montant brut total de 62 367 187 dollars (soit un montant net de 60 982 867 dollars) déjà ouvert aux termes de la résolution 48/248 de l'Assemblée générale en date du 5 avril 1994. Au 8 septembre 1994, l'Assemblée n'avait pas donné suite à la recommandation de la Cinquième Commission.

## II. PLAN D'OPÉRATIONS RÉVISÉ DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

23. Les tâches principales de la MINUAR sont les suivantes :

a) Assurer la stabilité et la sécurité dans le nord-ouest et le sud-ouest du Rwanda;

b) Stabiliser et surveiller la situation dans toutes les régions du Rwanda de manière à encourager le retour des réfugiés et des personnes déplacées;

c) Assurer la sécurité et le soutien des opérations d'aide humanitaire à l'intérieur du Rwanda tandis que les organisations humanitaires s'occupent du retour des réfugiés;

d) Favoriser, par la médiation et les bons offices, la réconciliation nationale au Rwanda.

24. Une force d'environ 5 500 hommes serait nécessaire pour que la MINUAR exécute son mandat élargi. Cette force serait déployée dans cinq secteurs, tels qu'ils sont indiqués sur la carte annexée au présent rapport, de la manière suivante :

a) Secteur I (nord-ouest) : une compagnie de génie;

b) Secteur II (sud-est) : une compagnie motorisée renforcée;

c) Secteur III (sud) : une compagnie motorisée renforcée;

d) Secteur IV (sud-ouest) : trois bataillons d'infanterie mécanisée/motorisée;

e) Secteur V (nord-ouest) : un bataillon d'infanterie mécanisée/motorisée.

25. Le quartier général de la force resterait à Kigali, en étant doté des unités minimums nécessaires pour assurer la protection et des unités spécialisées de transmissions et de soutien logistique, et comprendrait une antenne médicale. Les observateurs militaires des Nations Unies, au nombre de 320, et les contrôleurs de police civile des Nations Unies, au nombre de 90, seraient déployés dans tous les secteurs en fonction des besoins opérationnels.

### III. AIDE HUMANITAIRE

#### A. Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda

26. Conformément à la résolution 925 (1994) du Conseil de sécurité, un fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda a été créé le 30 juin 1994 aux fins du financement des programmes de secours humanitaires et de relèvement au Rwanda. Le Département des affaires humanitaires du Secrétariat est le bureau chargé des opérations de ce fonds. Au 31 août 1994, une contribution d'un montant de 10 000 dollars avait été reçue du Gouvernement cambodgien.

#### B. Appel interinstitutions commun des Nations Unies en faveur des personnes touchées par la crise au Rwanda

27. Le Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda a été créé en avril 1994 afin d'assurer la coordination des mesures prises pour faire face à la situation d'urgence au Rwanda, sous la supervision du Coordonnateur de l'aide humanitaire en faveur du Rwanda. Dans le cadre de la coopération entre les organismes des Nations Unies, un appel international commun des Nations Unies a été mis au point en faveur des personnes touchées par la crise au Rwanda. L'appel portait sur un montant de 274 millions de dollars, qui devait permettre aux organismes des Nations Unies de mener à bien différents types de programmes d'aide humanitaire dans des domaines tels que l'agriculture, l'aide alimentaire d'urgence, la santé, la nutrition, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les secours et la survie, jusqu'en décembre 1994. Depuis que l'appel a été lancé, une nouvelle crise touchant les réfugiés a éclaté à Goma (Zaïre), entraînant une augmentation des besoins humanitaires. De ce fait, le montant des fonds actuellement demandés s'élève à 435 millions de dollars.

28. À la suite d'une conférence d'annonce de contributions tenue à Genève le 2 août 1994, des contributions d'un montant de 137 millions de dollars ont été annoncées. Le montant total des contributions que les gouvernements se sont engagés à verser en faveur du Rwanda par diverses voies, notamment directement sur le plan bilatéral et par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, s'élevait à environ 430 millions de dollars. Des contributions en nature ont également été fournies sous la forme de vivres et de médicaments.

29. La MINUAR appuie les activités humanitaires au Rwanda en stabilisant et en surveillant la situation dans toutes les régions du pays de manière à encourager le retour des réfugiés et des personnes déplacées; en apportant sécurité et appui aux opérations d'assistance humanitaire à l'intérieur du Rwanda pendant que les organisations humanitaires s'occupent d'assurer le retour des réfugiés,

et en favorisant, par la médiation et les bons offices, la réconciliation nationale au Rwanda.

#### IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

30. On trouvera dans le tableau ci-après un état récapitulatif, au 31 août 1994, des contributions reçues et restant à recevoir, compte tenu des montants crédités. Comme on le constatera, il reste encore à recevoir des États Membres un montant total de 65 354 522 dollars, dont 2 272 680 dollars pour la MONUOR et 63 081 842 dollars pour la MINUAR.

État, au 31 août 1994, des contributions mises en recouvrement  
 depuis la création de la MONUOR (22 juin 1993) et de la MINUAR  
 (5 octobre 1993)

(En dollars des États-Unis)

	<u>MONUOR</u> 22 juin au 21 décembre 1993	<u>MINUAR</u> 5 octobre 1993 au 31 octobre 1994	<u>Total</u>
a) Ressources			
Crédits ouverts	3 642 300	45 826 700	49 469 000
Engagements autorisés	—	62 367 187	62 367 187
Total	<u>3 642 300</u>	<u>108 193 887</u>	<u>111 836 187</u>
b) Montants mis en recouvrement	3 642 300	108 183 960	111 826 260
Sommes portées au crédit des États Membres			
Recettes provenant des contributions du personnel	(57 959)	(1 292 352)	(1 350 311)
Solde inutilisé	—	—	—
Montant net des contributions	<u>3 584 341</u>	<u>106 891 608</u>	<u>110 475 949</u>
c) Contributions reçues	<u>1 311 661</u>	<u>43 809 766</u>	<u>45 121 427</u>
d) Solde à recevoir	<u>2 272 680</u>	<u>63 081 842</u>	<u>65 354 522</u>

#### V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

31. Dans sa résolution 48/248, l'Assemblée générale a invité les États Membres à apporter des contributions volontaires à la MINUAR tant en espèces que sous la forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général.

32. Aucune contribution en espèces n'avait été annoncée ou reçue au 31 août 1994, mais plusieurs contributions volontaires en nature ont été annoncées. On trouvera dans le tableau ci-après la liste de ces contributions avec leur valeur en dollars, calculée sur la base des coûts standard de l'ONU :

/...

Contributions en nature

<u>États Membres</u>	<u>Contribution</u>	<u>Valeur</u> (En dollars)
Allemagne	50 véhicules blindés M113	13 750 000
	1 dépanneuse	75 000
	2 chariots élévateurs à prise frontale	40 000
	2 camions-citernes (eau)	190 000
	2 remorques-citernes (eau)	6 000
	5 cuisines roulantes	250 000
	1 atelier de réparation de véhicules	10 000
	<b>Total</b>	<b>14 321 000</b>
Belgique	3 berlines moyennes	51 000
	1 jeep	20 500
	13 camions 4 x 4	650 000
	1 cuisine roulante	50 000
	1 ambulance 4 x 2	40 000
	1 ambulance 4 x 4	40 000
	Matériel divers destiné à la compagnie d'infanterie	<sup>a</sup>
	Radios	<sup>a</sup>
	Pièces de rechange	<sup>a</sup>
	Transport du matériel ci-dessus et des troupes à Kigali	<sup>a</sup>
	Formation du personnel du Malawi	<sup>a</sup>
<b>Total</b>	<b>851 500</b>	
Pays-Bas	50 camions tout terrain (4 tonnes)	2 000 000
	25 jeeps	512 500
	15 groupes électrogènes	75 000
	10 remorques-cuisines	120 000
	2 ambulances	80 000
	2 camionnettes-ateliers	30 000
	15 remorques	45 000
	16 détecteurs de mines	80 000
	Formation de 100 Zambiens	<sup>a</sup>
	<b>Total</b>	<b>2 942 500</b>

<sup>a</sup> La valeur de cette contribution en nature n'a pas encore été déterminée.

33. Dans les prévisions de dépenses établies par le Secrétaire général pour la période allant du 5 avril au 9 décembre 1994, une partie du matériel demandé est analogue à celui qui a été proposé à titre de contribution en nature. Les dépenses prévues par le Secrétaire général pour la période considérée ont par conséquent été réduites d'un montant total de 17 200 000 dollars, correspondant à la valeur dudit matériel, ainsi qu'il est indiqué ci-après. L'incidence de ces contributions en nature sur le montant des dépenses prévues par le Secrétaire général apparaît à la ligne 21 de la colonne 3 de l'annexe V au présent rapport.

<u>États Membres</u>	<u>Contribution</u>	<u>Valeur</u> (En dollars)
Allemagne	50 véhicules blindés M113	13 750 000
	2 camions-citernes (eau)	190 000
	2 remorques-citernes (eau)	6 000
	5 cuisines roulantes	250 000
	1 atelier réparation de véhicules	10 000
	<b>Total</b>	<b>14 206 000</b>
Belgique	3 berlines moyennes	51 000
	1 jeep	20 500
	1 cuisine roulante	50 000
	1 ambulance 4 x 2	40 000
	1 ambulance 4 x 4	40 000
	<b>Total</b>	<b>201 500</b>
Pays-Bas	50 camions tout terrain	2 000 000
	25 jeeps	512 500
	15 groupes électrogènes	75 000
	2 ambulances	80 000
	15 remorques	45 000
	16 détecteurs de mines	80 000
	<b>Total</b>	<b>2 792 500</b>

34. Le reste du matériel annoncé à titre de contribution en nature s'ajoute au matériel demandé par le Secrétaire général et n'a donc aucune incidence sur les prévisions de dépenses.

#### VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

35. Le montant total des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour la MONUOR depuis sa création jusqu'au 21 décembre 1993 s'est élevé à 3 642 300 dollars. Les mises à la disposition de la MINUAR depuis sa création jusqu'au 31 octobre 1994 s'élevaient au total, en chiffres bruts, à 108 193 887 dollars (montant net 106 300 467 dollars) et se composaient de crédits ouverts (montant brut 45 826 700 dollars; montant net

/...

45 317 600 dollars) et d'engagements de dépenses autorisées (montant brut 62 367 187 dollars; montant net 60 982 867 dollars). Depuis le 22 décembre 1993, la MONUOR est intégrée sur le plan administratif à la MINUAR et les dépenses relatives à ces opérations sont incorporées aux prévisions de dépenses concernant la MINUAR. Des informations détaillées relatives à l'état, au 31 août 1994, de toutes les ressources mises à la disposition de la MONUOR et de la MINUAR et des dépenses correspondantes pour les périodes allant du 22 juin au 21 décembre 1993 et du 5 octobre 1993 au 31 octobre 1994, respectivement, seront présentées dans une annexe à un additif au présent rapport. Ledit additif comprendra également les rapports sur l'exécution du budget de la MONUOR, pour la période allant du 22 juin au 21 décembre 1993, et de la MINUAR, pour la période allant du 5 octobre 1993 au 4 avril 1994.

VII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA MISSION D'OBSERVATION  
DES NATIONS UNIES OUGANDA-RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU  
22 JUIN AU 21 DÉCEMBRE 1993

36. Le rapport sur l'exécution du budget de la MONUOR pour la période allant du 22 juin au 21 décembre 1993 et des informations complémentaires à ce sujet seront publiés, dans un additif au présent rapport, en tant qu'annexe I et annexe II, respectivement.

VIII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA MISSION DES  
NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA POUR LA  
PÉRIODE ALLANT DU 5 OCTOBRE 1993 AU 4 AVRIL 1994

37. Le rapport sur l'exécution du budget de la MINUAR pour la période allant du 5 octobre 1993 au 4 avril 1994 et des informations complémentaires à ce sujet seront publiés dans un additif au présent rapport, en tant qu'annexe III et annexe IV, respectivement.

IX. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ASSISTANCE AU RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 5 AVRIL  
AU 9 DÉCEMBRE 1994

38. on estime que le montant total des dépenses de la MINUAR pour la période allant du 5 avril au 9 décembre 1994 s'élèvera, en chiffres bruts, à 199 714 500 dollars (montant net : 198 077 900 dollars), y compris l'autorisation d'engagement de dépenses demandée pour la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994 (A/48/837/Add.1). Compte tenu de la valeur des contributions volontaires en nature annoncées et correspondant à du matériel inclus dans les prévisions de dépenses de la Mission, soit 17 200 000 dollars, le montant brut des dépenses prévues pour la période considérée a été ramené de 199 714 500 dollars (montant net : 198 077 900 dollars) à 182 514 500 dollars (montant net : 180 877 900 dollars), pour lequel une ouverture de crédits est demandée.

39. On trouvera à l'annexe V un état récapitulatif des dépenses prévues, et à l'annexe VI des informations complémentaires à ce sujet. La première colonne de l'annexe V indique le montant des dépenses que le Secrétaire général a demandé l'autorisation d'engager au cours de la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994 (A/48/837/Add.1) pour couvrir les dépenses de fonctionnement

immédiates de la Mission; la deuxième colonne fait apparaître l'augmentation ou la diminution du montant total des dépenses prévues et la troisième le montant total des prévisions de dépenses de la Mission pour la période allant du 5 avril au 9 décembre 1994. La diminution des dépenses prévues à plusieurs rubriques correspond à la valeur du matériel des diverses opérations de maintien de la paix qui a été transféré à la MINUAR. La ligne 21 de l'annexe V fait apparaître l'incidence des contributions en nature annoncées sur les prévisions de dépenses de la MINUAR pour la période considérée.

40. L'annexe IX contient un organigramme de la MINUAR et l'annexe X le calendrier de déploiement du personnel militaire et civil. L'annexe XI indique les frais de transport liés au déploiement du personnel et du matériel militaire. L'annexe XII contient les tableaux d'effectifs actuel et proposé en ce qui concerne le personnel civil de la MINUAR et l'annexe XIII présente la répartition des postes par bureau. Les titres fonctionnels des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et un résumé des définitions d'emploi correspondantes figurent dans l'annexe XIV. Les dépenses de personnel civil et dépenses connexes sont indiquées à l'annexe XV et le loyer mensuel des locaux à l'annexe XVII. On trouvera à l'annexe XIX une récapitulation des véhicules nécessaires, les annexes XX et XXI indiquant le parc de véhicules proposé pour la MINUAR, par emplacement géographique et par bureau, respectivement. Les annexes XXII et XXIV à XXXI contiennent un état récapitulatif des ressources nécessaires et leur répartition géographique et par bureau en ce qui concerne les opérations aériennes, le matériel de transmissions, le matériel de bureau, le matériel de traitement des données et les groupes électrogènes.

X. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU  
10 DÉCEMBRE 1994 AU 9 DÉCEMBRE 1995

41. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour les opérations de la MINUAR pour la période de 12 mois allant du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995 s'élève, en chiffres bruts, à 241 172 700 dollars (montant net : 236 630 400 dollars), ce qui représente l'équivalent d'un montant brut de 20 097 725 dollars (montant net : 19 719 200 dollars) par mois. On trouvera un état récapitulatif des dépenses prévues pour la période considérée dans l'annexe VII et des informations complémentaires à ce sujet dans l'annexe VIII. Les dépenses de personnel civil et les dépenses connexes sont indiquées à l'annexe XVI et le loyer mensuel des locaux à l'annexe XVIII; l'annexe XXIII contient un état récapitulatif des ressources nécessaires pour les opérations aériennes.

42. Le mandat actuel de la MINUAR venant à expiration le 9 décembre 1994, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de prévoir, à la présente session, les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de la MINUAR au-delà du 9 décembre 1994, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

#### XI. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS

43. Au cours de la période allant du 5 octobre 1993 au 31 juillet 1994, les pays ci-après ont fourni des contingents à la MINUAR : Australie, Bangladesh, Belgique, Canada, Ghana, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Tunisie. En raison de la guerre civile et des conditions difficiles dans lesquelles la Mission s'acquitte de sa tâche, ce n'est qu'au milieu du mois d'août 1994 que des rapports détaillés ont été reçus sur les effectifs militaires pour cette période. Ces rapports sont actuellement à l'examen, et les gouvernements qui fournissent des contingents devraient être remboursés à la fin de septembre 1994.

#### XII. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

44. Dans son rapport daté du 17 mars 1994 (A/48/908), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté un certain nombre d'observations et formulé des recommandations concernant le financement de la MINUAR. On trouvera ci-dessous les réponses du Secrétariat à ce sujet.

45. Au paragraphe 6 de son rapport, le Comité consultatif a demandé que les activités humanitaires financées au moyen de contributions volontaires soient pleinement coordonnées afin d'éviter d'éventuels chevauchements avec les activités financées au moyen des contributions mises en recouvrement, de manière à parvenir à une utilisation optimale des ressources disponibles. Dans les prévisions de dépenses qu'il a établies pour les périodes allant du 5 avril au 9 décembre 1994 et du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995, le Secrétaire général n'a prévu aucune ressource budgétaire pour des activités devant être financées au moyen de contributions volontaires, et les ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda ou obtenues en réponse à l'appel interorganisations commun ne seront pas utilisées pour compléter les ressources destinées à financer les activités imputées sur les contributions mises en recouvrement pour la MINUAR. On continuera à veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchements entre les activités financées au moyen de contributions volontaires et les activités financées au moyen de contributions mises en recouvrement.

46. Au paragraphe 9 de son rapport, le Comité consultatif s'est déclaré préoccupé par le coût élevé du déploiement du personnel civil international dans la zone de la Mission, qui, dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUAR (A/48/837, annexe II, par. 4), était estimé en moyenne à 10 000 dollars par personne par voyage aller retour. À la demande du Comité consultatif, les dispositions et indemnités concernant les voyages du personnel civil international ont été réexaminées, en particulier la possibilité de verser une indemnité au titre de l'excédent de bagages non accompagnés au lieu de conserver les dispositions s'appliquant actuellement aux bagages accompagnés, de manière à réduire le montant des frais de voyage. À la suite de ce réexamen, les dépenses prévues à cette rubrique ont été ramenées à 5 800 dollars par personne par voyage aller retour, y compris l'indemnité au titre de l'excédent de bagages non accompagnés. Le montant révisé de 5 800 dollars par personne par voyage aller-retour a été calculé sur la base du montant effectif des frais de

voyage engagés récemment. En raison du nombre relativement important de fonctionnaires se rendant en même temps dans la zone de la Mission, il a été possible de tirer parti de divers arrangements relatifs à des voyages en groupe. Comme il n'en sera pas nécessairement toujours ainsi à l'avenir lors du déploiement et de la relève du personnel civil, le Secrétaire général continuera à suivre de près les frais de voyage pour déterminer si de nouveaux ajustements des prévisions de dépenses à cette rubrique sont nécessaires.

47. Les frais de voyage des observateurs militaires et des membres de la police civile jusqu'à la zone de la Mission ont également été réexaminés, et les prévisions de dépenses à ce titre ont été ramenées de 7 000 dollars à 5 400 dollars par personne par voyage aller-retour.

48. En ce qui concerne les locaux et logements, le Comité consultatif a demandé, au paragraphe 10 de son rapport, que l'on poursuive les efforts pour obtenir, chaque fois que possible, des contributions de la part des gouvernements sous forme de locaux, tentes ou bâtiments existants, ainsi que de sanitaires dans les zones de rassemblement. Dans son rapport, le Secrétaire général ne prévoit pas de ressources au titre de la location de locaux pour le siège de la Mission à Kigali, dans la mesure où le Gouvernement rwandais continue de fournir gratuitement des locaux à l'ONU à cette fin. Bien que le gouvernement n'ait fourni aucune autre contribution sous la forme de locaux, de tentes ou de sanitaires, le Secrétaire général poursuivra ses efforts pour obtenir de telles installations à titre gratuit pour la Mission à l'avenir.

49. Au paragraphe 11 de son rapport, le Comité consultatif a estimé que l'opération était dotée d'un nombreux effectif administratif et recommandé que la question soit revue de manière à mettre en place la structure administrative la plus efficace possible. En outre, le Comité n'était pas convaincu que le poste P-4 destiné à un fonctionnaire de l'information fût réellement justifié, étant donné que le tableau d'effectifs proposé pour la mission comprenait un poste P-5 destiné à un porte-parole au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et il a donc recommandé la suppression du poste P-4.

50. Pour doter la Mission d'un personnel technique et administratif suffisant, compte tenu de l'élargissement de son mandat, autorisé par les résolutions 918 (1994) et 925 (1994) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a prévu, dans le budget révisé de la MINUAR, un tableau d'effectif comprenant au total 480 fonctionnaires civils (233 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 173 agents locaux et 74 Volontaires des Nations Unies), dont 402 dans la Division de l'administration (203 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 125 agents locaux et 74 Volontaires des Nations Unies). On trouvera à l'annexe XII un état récapitulatif des tableaux d'effectifs actuel et proposé en ce qui concerne le personnel civil de la MINUAR et à l'annexe XIII la répartition des postes proposés par bureau. Les titres fonctionnels des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et le résumé des définitions d'emploi correspondantes figurent à l'annexe XIV. Les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs de la MINUAR ont été présentées à l'issue d'un examen approfondi de tous les besoins en personnel, et seuls les postes jugés essentiels au bon fonctionnement de la Mission ont été conservés. Conformément à la recommandation du Comité consultatif, le poste P-4 de fonctionnaire de l'information n'a pas été inclus dans les effectifs autorisés

pour la période allant du 5 octobre 1993 au 4 avril 1994, et aucun crédit n'a été prévu pour le financer au cours des périodes allant du 5 avril au 9 décembre 1994 et du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995.

51. Étant donné que dans sa résolution 893 (1994), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général "de continuer à contrôler l'ampleur et le coût de la MINUAR dans le but de faire des économies", le Comité consultatif a recommandé, au paragraphe 12 de son rapport, que l'on n'achète du matériel de transmissions, du matériel de bureau et du matériel divers qu'après avoir examiné en détail les besoins de la Mission et envisagé tous les moyens possibles de réaliser des économies, y compris le versement de contributions par les gouvernements. Le Comité a également déclaré que le matériel considéré ne devrait pas être plus perfectionné qu'il ne convient pour assurer le bon fonctionnement d'une mission de cette nature.

52. Dans son rapport, le Secrétaire général prévoit des ressources pour l'achat de matériel de transmissions, de matériel de bureau et de matériel divers, sur la base d'une évaluation approfondie des besoins de la Mission. La valeur des contributions en nature volontaires a été déduite du montant des dépenses prévues par le Secrétaire général. En outre, du matériel et des fournitures dont la valeur totale a été estimée à 9 053 000 dollars ont été transférés à la MINUAR de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), pour un montant de 8 741 900 dollars (rations, 925 800 dollars; locaux, 1 500 000 dollars; véhicules, 1 719 500 dollars; matériel de transmissions, 210 000 dollars; matériel de bureau, 55 000 dollars; groupes électrogènes, 574 100 dollars; équipement de logements, 710 000 dollars; matériel de purification de l'eau, 160 000 dollars; uniformes, drapeaux et insignes, 2 100 000 dollars; matériel pour la défense des périmètres, 787 500 dollars, et de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), pour un montant de 311 100 dollars (pour des groupes électrogènes), ce qui a permis de réaliser des économies. Les dépenses prévues par le Secrétaire général ont été réduites d'un montant supplémentaire de 17 200 000 dollars, correspondant à la valeur du matériel inclus dans le matériel nécessaire à la Mission qui a fait l'objet d'annonces de contributions en nature.

#### XIII. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

53. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale devrait prendre les mesures suivantes en ce qui concerne le financement de la MINUAR :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 182 514 500 dollars (montant net de 188 877 900 dollars) au titre des opérations de la MINUAR pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994;

b) Répartir un montant additionnel brut de 125 450 540 dollars (montant net : 124 668 055 dollars) au titre des opérations de la MINUAR pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994, compte tenu du montant brut de 57 063 960 dollars (montant net : 56 209 845 dollars) déjà réparti pour la période du 5 avril au 31 octobre 1994 conformément à sa résolution 48/248;

c) Décider de déduire du montant réparti entre les États Membres pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994 leur part respective de tout solde inutilisé pour la période qui a pris fin au 4 avril 1994<sup>12</sup>;

d) En ce qui concerne la période postérieure au 9 décembre 1994, autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 20 097 725 dollars (montant net : 19 719 200 dollars) par mois et répartir ces montants, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUAR au-delà de cette date.

#### Notes

<sup>1</sup> S/26488 et Add.1.

<sup>2</sup> S/26927.

<sup>3</sup> S/1994/360.

<sup>4</sup> S/1994/470.

<sup>5</sup> S/1994/565.

<sup>6</sup> S/1994/640.

<sup>7</sup> S/1994/715.

<sup>8</sup> S/1994/728.

<sup>9</sup> S/1994/734.

<sup>10</sup> S/1994/924.

<sup>11</sup> S/PRST/1994/42.

<sup>12</sup> Les rapports sur l'exécution du budget de la MONUOR et de la MINUAR seront publiés dans un additif au présent rapport.

ANNEXE V

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Prévisions de dépenses pour la période allant du  
 5 avril au 9 décembre 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Engagements autorisés 5 avril- 30 sept. 1994 (1)	Augmentation (réduction) (2)	Prévisions de dépenses 5 avril- 9 déc. 1994 (3)
<b>1. <u>Personnel militaire</u></b>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	4 770,3	2 612,9	7 383,2
Frais de voyage	909,0	211,5	1 120,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	26,5	14,6	41,1
Total partiel	5 705,8	2 839,0	8 544,8
b) <u>Contingents</u>			
Remboursement des dépenses de personnel aux taux standard	5 808,5	7 895,4	13 703,9
Indemnité repas et logement	246,1	114,9	361,0
Détente et loisirs	161,2	219,2	380,4
Rations	1 680,2	2 933,4	4 613,6
Indemnité journalière	220,1	301,0	521,1
Déploiement, relève et rapatriement	8 346,7	4 711,0	13 057,7
Indemnité d'habillement et d'équipement	395,8	538,5	934,3
Total partiel	16 858,6	16 713,4	33 572,0
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	12 066,4	17 487,6	29 554,0
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	313,6	193,1	506,7
Total partiel	12 380,0	17 680,7	30 060,7
Total, rubrique 1	34 944,4	37 233,1	72 177,5
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	413,2	555,2	968,4
Frais de voyage	184,5	185,4	369,9
Indemnité d'habillement et d'équipement	2,3	3,0	5,3
Total partiel	600,0	743,6	1 343,6

/ . . .

	Engagements autorisés 5 avril- 30 sept. 1994 (1)	Augmentation (réduction) (2)	Prévisions de dépenses 5 avril- 9 déc. 1994 (3)
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	1 375,9	2 752,1	4 128,0
Traitements du personnel local	74,3	182,1	256,4
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Dépenses communes de personnel	924,4	2 464,8	3 389,2
Indemnité de subsistance (missions)	1 006,3	2 050,3	3 056,6
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission	107,3	585,8	693,1
Autres voyages autorisés	117,4	99,6	217,0
Total partiel	3 605,6	8 134,7	11 740,3
c) <u>Agents contractuels internationaux</u>	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	535,1	535,1
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	4 205,6	9 413,4	13 619,0
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	471,6	97,8	569,4
Aménagement et rénovation des locaux	187,0	63,0	250,0
Fournitures d'entretien	120,0	5,0	125,0
Services d'entretien	60,0	40,0	100,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	225,1	24,9	250,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	1 720,0	10 578,0	12 298,0
	2 783,7	10 808,7	13 592,4
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	450,0	450,0
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	250,0	11 447,1	11 697,1
Location de véhicules	135,6	8,4	144,0
Matériel d'atelier	42,9	52,1	95,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	294,2	635,9	930,1
Carburants et lubrifiants	1 187,5	845,5	2 033,0
Assurance	101,4	27,9	129,3
	2 011,6	13 016,9	15 028,5

	Engagements autorisés 5 avril- 30 sept. 1994 (1)	Augmentation (réduction) (2)	Prévisions de dépenses 5 avril- 9 déc. 1994 (3)
<b>6. Opérations aériennes</b>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	3 813,0	986,0	4 799,0
Carburants et lubrifiants	314,8	93,5	408,3
Déploiement/retrait	—	75,0	75,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture et préparation	—	16,0	16,0
Assurance responsabilité et assurance risques de guerre	670,0	(470,0)	200,0
Total partiel	4 797,8	700,5	5 498,3
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	8 850,0	716,7	9 566,7
Carburants et lubrifiants	908,1	(79,5)	828,6
Déploiement/retrait	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture et préparation	—	—	—
Assurance responsabilité et assurance risques de guerre	—	—	—
Total partiel	9 758,1	637,2	10 395,3
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	150,0	109,5	259,5
Réservoirs à carburant	—	—	—
Total partiel	150,0	109,5	259,5
Total, rubrique 6	14 705,9	1 447,2	16 153,1
<b>7. Opérations navales</b>			
—			
<b>8. Transmissions</b>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	2 329,2	(2,4)	2 326,8
Pièces de rechange et fournitures	205,3	109,2	314,5
Matériel d'atelier et d'essai	136,6	(13,2)	123,4
Communications par réseaux commerciaux	224,1	134,3	358,4
Total partiel	2 895,2	227,9	3 123,1
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	2 895,2	227,9	3 123,1

	Engagements autorisés 5 avril- 30 sept. 1994 (1)	Augmentation (réduction) (2)	Prévisions de dépenses 5 avril- 9 déc. 1994 (3)
<b>9. <u>Matériel divers</u></b>			
Mobilier de bureau	118,3	273,7	392,0
Équipement de bureau	—	244,3	244,3
Matériel informatique	1 859,6	—	1 859,6
Groupes électrogènes	1 600,2	(31,4)	1 568,8
Matériel d'observation	476,0	—	476,0
Citerne à essence et débitmètres	484,3	—	484,3
Matériel médical et dentaire	60,0	35,0	95,0
Équipement de logements	121,0	289,0	410,0
Matériel divers	11,5	328,5	340,0
Matériel de réfrigération	326,6	—	326,6
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Matériel d'épuration d'eau	179,2	(169,6)	9,6
Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel	—	200,0	200,0
	<u>5 236,7</u>	<u>1 169,5</u>	<u>6 406,2</u>
<b>10. <u>Fournitures et services</u></b>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	24,6	16,8	41,4
Services contractuels	2 000,0	12 900,0	14 900,0
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—
Services et traitements médicaux	120,0	—	120,0
Demandes d'indemnisation et règlements	—	524,0	524,0
Dépenses de représentation	0,2	5,8	6,0
Autres services divers	20,0	—	20,0
	<u>2 164,8</u>	<u>13 446,6</u>	<u>15 611,4</u>
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	34,8	85,2	120,0
Fournitures médicales	355,8	144,2	500,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	72,7	7,3	80,0
Abonnements	1,0	2,2	3,2
Fournitures électriques	—	—	—
Bâches de protection des véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	—	717,5	717,5
Matériel pour la défense des périmètres	1 445,0	(787,5)	657,5
Cartes d'état-major	50,2	49,8	100,0
Intendance et magasins	120,0	40,0	160,0
	<u>2 079,5</u>	<u>258,7</u>	<u>2 338,2</u>
Total, rubrique 10	4 244,3	13 705,3	17 949,6

	Engagements autorisés 5 avril- 30 sept. 1994 (1)	Augmentation (réduction) (2)	Prévisions de dépenses 5 avril- 9 déc. 1994 (3)
11. <u>Fournitures et services relatifs aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	3,9	96,1	100,0
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	1 000,0	1 000,0
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	280,8	280,8
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Transport du matériel appartenant aux contingents	27 520,7	9 484,1	37 004,8
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)	127,2	22,8	150,0
	<u>27 647,9</u>	<u>9 506,9</u>	<u>37 154,8</u>
17. <u>Système intégré de gestion</u>	25,7	19,3	45,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	306,5	691,4	997,9
19. <u>Contributions du personnel</u>	537,8	1 098,8	1 636,6
Total, rubriques 1 à 19	<u>99 549,2</u>	<u>100 165,3</u>	<u>199 714,5</u>
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(537,8)	(1 098,8)	(1 636,6)
21. <u>Contributions volontaires en nature (budgétisées)</u>	—	—	(17 200,0)
Total, rubriques 20 et 21	<u>(538,8)</u>	<u>(1 098,8)</u>	<u>(18 836,6)</u>
Ressources nécessaires, total brut	<u>99 549,2</u>	<u>100 165,3</u>	<u>182 514,5</u>
Ressources nécessaires, total net	99 011,4	99 066,5	180 877,9

ANNEXE VI

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Prévisions de dépenses pour la période allant du 5 avril  
au 9 décembre 1994 : renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période prenant fin le 9 décembre 1994 ont été calculées compte tenu des éléments ci-après.

A. Indemnité de subsistance (missions)

2. Une indemnité de subsistance (missions) sera versée à l'ensemble des observateurs militaires, des policiers civils et du personnel civil international des Nations Unies aux taux suivants : pour Kigali (Rwanda) et Kampala (Ouganda) : a) 108 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours, et b) 97 dollars par personne et par jour à partir du trente et unième jour. Pour Nairobi (Kenya) : 100 dollars par personne et par jour. Des suppléments sont prévus pour le personnel civil, à raison de 10 % pour les classes D-1 et D-2 et de 25 % aux rangs de sous-secrétaire général et de secrétaire général adjoint.

B. Indemnité repas et indemnité logement des officiers  
d'état-major

3. Les dispositions concernant le logement et les repas des officiers d'état-major sont les suivantes : a) pour le logement, le remboursement sera effectué sur la base des dépenses effectivement engagées, à concurrence de 45 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 30 dollars par jour à partir du trente et unième jour, sous réserve de la présentation des reçus; b) pour les repas, une indemnité est prévue à raison de 35 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 25 dollars par la suite.

C. Frais de voyage

4. Les frais de voyage des observateurs militaires et des policiers civils jusqu'à la zone de la Mission ont été calculés sur la base d'un coût moyen de 5 400 dollars par personne pour l'aller et retour (3 250 dollars au titre du billet d'avion et 2 150 dollars pour 100 kilogrammes de bagages accompagnés).

5. Le coût du déploiement du personnel militaire, au tarif de groupe, était estimé en moyenne à 750 dollars par personne pour un aller simple. Des avions militaires ont été loués pour le déploiement de certains contingents, ainsi qu'il est indiqué en détail à l'annexe XI.

6. Le coût du déploiement du personnel civil international dans la zone de la Mission est estimé en moyenne à 5 800 dollars par personne pour l'aller et retour (3 500 dollars au titre du billet d'avion et 2 300 dollars pour 100 kilogrammes de bagages accompagnés).

D. Remboursement aux gouvernements aux taux standard

7. Le remboursement aux gouvernements a été calculé d'après les taux standard en vigueur fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/258 du 3 mai 1991, à savoir : 988 dollars par personne et par mois au titre de la solde de base, tous grades confondus, 291 dollars par personne et par mois pour un nombre restreint de spécialistes, 70 dollars par personne et par mois au titre de l'amortissement des articles personnels d'habillement, du paquetage et de l'équipement, dont 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions individuelles.

E. Personnel civil

8. Avant son renforcement, l'effectif de la MINUAR comprenait au total 126 fonctionnaires civils internationaux (25 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 51 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux (1re classe) et 47 agents des services généraux et catégories apparentées) et 68 agents locaux.

9. L'effectif civil proposé pour la MINUAR élargie comprend au total 233 fonctionnaires civils internationaux (57 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 67 agents du Service mobile, 6 agents des services généraux (1re classe) et 103 agents des services généraux et catégories apparentées) et 173 agents locaux. Sont prévus en outre 74 Volontaires des Nations Unies. En raison de la situation au Rwanda, il a été nécessaire d'établir des bases logistiques aux aéroports internationaux de Nairobi et d'Entebbe et d'y affecter 40 personnes.

10. On trouvera à l'annexe XII un état récapitulatif indiquant l'effectif actuel (colonne 1), l'effectif proposé pour la période commençant le 5 avril 1994 (colonne 2) et l'augmentation correspondante par classe (colonne 3). L'annexe III indique la répartition de l'effectif proposé par bureau et l'annexe XIV contient les titres fonctionnels des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et le résumé des définitions d'emploi correspondantes.

11. Les traitements et les dépenses communes de personnel de l'effectif international sont nettes des contributions du personnel et ont été calculés d'après les coûts standard de New York, sauf pour le personnel international affecté par d'autres organismes des Nations Unies et le personnel recruté pour la Mission. Les traitements et les dépenses communes de personnel afférents au personnel local ont été calculés d'après les barèmes locaux applicables à Kigali, Kampala et Nairobi.

12. L'application de mesures exceptionnelles (primes de risque) a été approuvée pour la période allant du 8 avril au 31 août 1994 à raison de 600 dollars par mois pour le personnel civil recruté sur le plan international et de 15 % du traitement net pour le personnel recruté localement. Pendant la période allant du 1er septembre au 30 novembre 1994, le versement d'une prime de risque a été approuvé à raison de 867 dollars par mois pour le personnel civil recruté sur le plan international et de 20 % du chiffre médian du barème des traitements locaux pour le personnel recruté localement.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

13. En avril 1994, des observateurs militaires ont été évacués à Nairobi par avion militaire en raison de la guerre civile au Rwanda. Certains d'entre eux sont retournés au Rwanda en mai et en juin, tandis que d'autres ont été rapatriés dans leur pays d'origine. Certains sont restés à Nairobi et d'autres, après être retournés au Rwanda, ont été de nouveau évacués à Nairobi pendant de courtes périodes. L'effectif autorisé d'observateurs militaires pour la MINUAR renforcée est de 320 personnes. Conformément à la résolution 928 (1994) du Conseil de sécurité en date du 20 juin 1994, le mandat de la MONUOR a été prorogé jusqu'au 21 septembre 1994, et l'effectif autorisé de la Mission – qui est de 81 observateurs militaires – sera réduit par étapes au cours de cette période.

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 7 383 200

14. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) à 320 observateurs au maximum pour un total de 75 254 jours-personne, aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus, pour les trois lieux d'affectation (Kigali, Kampala pour les observateurs de la MONUOR, et Nairobi), conformément aux tableaux 1 à 3 ci-dessous et au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe X.

Tableau 1

Kigali

Période	Nombre d'observateurs	Nombre de jours-personne	Montant total de l'indemnité de subsistance (missions) (Dollars É.-U.)
5-15 avril 1994	241	2 651	257 873
16-30 avril 1994	168	2 520	247 575
1er-15 mai 1994	99	1 485	144 870
16-31 mai 1994	102	1 632	160 064
1er-15 juin 1994	118	1 770	171 690
16-30 juin 1994	103	1 546	150 030
1er juillet-14 août 1994	125	5 625	545 625
15 août- 14 septembre 1994	224	6 944	686 768
15 septembre-9 décembre 1994	320	27 520	2 701 120
Total		51 693	5 065 615

Tableau 2

Kampala

Période	Nombre d'observateurs	Nombre de jours-personne	Montant total de l'indemnité de subsistance (missions) (Dollars É.-U.)
5 avril-17 août 1994	81	10 935	1 060 695
18 août-1er septembre 1994	71	1 065	103 305
2-21 septembre 1994	44	836	81 092
Total		12 836	1 245 092

Tableau 3

Nairobi

Période	Nombre d'observateurs	Nombre de jours-personne	Montant total de l'indemnité de subsistance (missions) (Dollars E.-U.)
5-15 avril 1994	8	88	8 800
16-30 avril 1994	88	1 320	132 000
1er-15 mai 1994	143	2 145	214 500
16-31 mai 1994	122	1 952	195 200
1er-15 juin 1994	98	1 470	147 000
16-30 juin 1994	73	1 095	109 500
1er juillet-14 août 1994	59	2 655	265 500
Total		10 725	1 072 500

ii) Frais de voyage . . . . . 1 120 500

15. Il est prévu de déployer 11 observateurs militaires (29 700 dollars) et d'en relever 202 (1 090 800 dollars) aux taux indiqués au paragraphe 4 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 41 100

16. Le montant prévu doit couvrir l'indemnité d'habillement à raison de 200 dollars par an et par observateur, sur la base d'un nombre total de 2 407 mois-observateur.

b) Contingents

i) Remboursement des dépenses de personnel  
aux taux standard . . . . . 13 703 900

17. Il est prévu de rembourser aux gouvernements fournissant des contingents la solde et les indemnités de leur personnel conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe X. Le montant prévu couvre la solde et les indemnités aux taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, pour un total de 13 347 mois-personne (13 186 800 dollars), plus un montant supplémentaire de 291 dollars destiné à un nombre limité de spécialistes, correspondant à 10 % du personnel d'infanterie (302 600 dollars) et à 25 % des unités logistiques et de soutien (214 500 dollars).

ii) Indemnité repas et logement . . . . . 361 000

18. Il est prévu de verser une indemnité repas et logement à 25 officiers d'état-major pour un total de 6 225 jours-personne aux taux indiqués au paragraphe 3 ci-dessus.

iii) Détente et loisirs . . . . . 380 400

19. Il est prévu de verser au personnel militaire une somme de 10,50 dollars par jour pour un maximum de sept jours de congé de détente par six mois de service (327 000 dollars). Sont également prévues d'autres activités de détente à raison de 4 dollars par personne et par mois (53 400 dollars).

iv) Rations . . . . . 4 613 600

20. Le montant prévu doit permettre de fournir des vivres et de l'eau en bouteille au personnel des contingents pour un total de 400 859 jours-personne (407 084 jours-personne moins 6 225 jours-personne pour 25 officiers d'état-major qui recevront une indemnité repas) au taux journalier de 10,93 dollars par personne (4 381 400 dollars). Les dépenses sont ventilées comme suit :

	<u>Dollars des États-Unis</u>
Rations	4,91
Transport et entreposage des rations	4,87
Eau (y compris la livraison à Kigali)	1,15
	<hr/>
	10,93
	<hr/> <hr/>

21. Le montant prévu doit également permettre d'assurer une réserve de rations composites pour 30 jours (1 158 000 dollars). Les chiffres ont été réduits d'un montant de 925 800 dollars équivalant à la valeur des rations de surplus qui ont été transférées d'ONUSOM II à la MINUAR.

v) Indemnité journalière . . . . . 521 100

22. Il est prévu de verser à tout le personnel militaire une indemnité journalière de 1,28 dollar au titre des faux frais, correspondant au total à 407 084 jours-personne.

vi) Déploiement, relève et rapatriement . . . . . 13 057 700

23. Il est prévu de déployer les contingents par transport aérien militaire spécial, comme il est indiqué à la colonne 2 de l'annexe XI (9 871 700 dollars). Un montant supplémentaire est prévu pour la relève de 2 124 soldats (3 186 000 dollars) au taux indiqué au paragraphe 5 ci-dessus.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 934 300

24. Il est prévu de rembourser les gouvernements au titre de l'amortissement de tous les articles personnels d'habillement, du paquetage et de l'équipement dont ils ont doté leurs contingents, au taux standard de 65 dollars par personne et par mois plus 5 dollars par personne et par mois pour les armes et les munitions individuelles, pour un total de 13 347 mois-personne.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents . . . . . 29 554 000

25. Lorsqu'ils se sont retirés en avril 1994, les contingents ont abandonné la plupart de leur matériel. À l'heure actuelle, on manque d'informations précises sur le matériel qui sera récupéré, réparé et rendu aux contingents. Le montant prévu doit donc permettre de dédommager éventuellement les gouvernements sur la base de la valeur estimative du matériel fourni par les contingents (7 808 100 dollars). Il est également prévu de rembourser aux gouvernements fournissant des contingents le coût du matériel supplémentaire qui doit être fourni à leurs contingents à la demande de l'ONU (2 706 700 dollars). Le matériel sera acheminé au fur et à mesure que le personnel militaire sera déployé dans la zone de la Mission.

26. Il est également prévu de louer ou d'acheter 115 véhicules blindés de transport de troupes (VBTT) et de matériel de dotation organique, y compris la remise en état et les pièces de rechange, comme suit :

a) 50 VBTT seront loués pour la période allant du 9 juillet au 9 décembre 1994. Le coût comprend les frais de location (270 300 dollars), les pièces détachées et la remise en état (1 988 300 dollars), les munitions (169 600 dollars), le transport par route de l'aéroport international de Kampala à Kigali (300 000 dollars) et le transport aérien des pièces de rechange, des radios et autre matériel (1 045 700 dollars).

Coût total : 3 773 900 dollars

b) 15 VBTT seront achetés (798 000 dollars); les coûts supplémentaires concernent les pièces détachées (596 500 dollars), les armes et munitions (99 800 dollars) et les radios (21 000 dollars).

Coût total : 1 515 300 dollars

c) Il faudra acheter 50 autres VBTT entièrement équipés à raison de 275 000 dollars pièce.

Coût total : 13 750 000 dollars.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . . . 506 700

27. Le montant indiqué est destiné à rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils pourraient être amenés à verser aux membres de leurs contingents en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service auprès de la MINUAR, calculé d'après un règlement moyen de 40 000 dollars. Les prévisions sont calculées à raison de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires, des troupes et de la police civile. À l'heure actuelle, le solde disponible s'élève à 428 700 dollars. Aucune demande à ce titre n'a été faite jusqu'à présent.

2. Personnel civil

a) Police civile

28. En avril 1994, les 47 policiers civils qui se trouvaient au Rwanda ont été évacués à Nairobi et 32 d'entre eux ont été par la suite rapatriés dans leur pays d'origine. En juin, les 15 policiers civils restants ont été redéployés au Rwanda et 12 d'entre eux ont été évacués de nouveau à Nairobi après deux semaines.

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 968 400

29. Une indemnité de subsistance (missions) pour la police civile est prévue pour un total de 9 632 jours-personne, aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus et conformément aux tableaux 4 et 5 ci-dessous.

Tableau 4

Kigali

Période	Nombre de policiers civils	Nombre de jours-personne	Montant total de l'indemnité de subsistance (missions)
5-14 avril 1994	47	470	45 590
1er-14 juin 1994	15	210	20 370
15 juin-31 juillet 1994	3	141	13 677
1er-31 août 1994	5	155	15 695
1er-30 septembre 1994	45	1 350	144 150
1er-31 octobre 1994	65	2 015	202 055
1er novembre-9 décembre 1994	90	3 510	348 720
Total		7 851	790 257

Tableau 5

Nairobi

Période	Nombre de policiers civils	Nombre de jours-personne	Montant total de l'indemnité de subsistance (missions)
15-30 avril 1994	47	752	75 200
1er-31 mai 1994	15	465	46 500
15 juin-31 juillet 1994	12	564	56 400
Total		1 781	178 100

ii) Frais de voyage . . . . . 369 900

30. Il est prévu de déployer 43 observateurs de police (116 100 dollars) et d'en relever 47 (253 800 dollars) au taux indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 5 300

31. Une indemnité d'habillement est prévue pour la police civile à raison de 200 dollars par an et par observateur, calculée sur la base d'un nombre total de 316 mois-personne.

b) Personnel international et personnel local

32. Le montant prévu concerne au total 406 postes, comme suit :  
 233 fonctionnaires civils internationaux (57 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 67 agents du Service mobile et 109 agents des services généraux et catégories apparentées) et 173 agents recrutés sur le plan local. Le calendrier de déploiement du personnel international et du personnel local figure à l'annexe X. L'annexe XIII indique la répartition de l'effectif proposé

/...

par bureau et l'annexe XIV contient les titres fonctionnels des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et le résumé des définitions d'emploi correspondantes.

i) Traitements du personnel international . . . . . 4 128 000

33. Le montant prévu concerne les traitements de 233 fonctionnaires internationaux (57 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 67 agents du Service mobile et 109 agents des services généraux et catégories apparentées) conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe X et aux taux standard indiqués au paragraphe 11 ci-dessus (voir détails à l'annexe XV).

ii) Traitement du personnel local . . . . . 256 400

34. Le montant prévu couvre la rémunération de 173 agents locaux, conformément au calendrier de déploiement figurant à l'annexe X et selon les barèmes des traitements locaux visés au paragraphe 11 ci-dessus (voir détails à l'annexe XV).

iii) Consultants . . . . . -

35. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires . . . . . -

36. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 3 389 200

37. Les dépenses communes de personnel (2 688 900 dollars pour le personnel international et 52 800 dollars pour le personnel local) ont été calculées à partir des barèmes standard visés au paragraphe 11 ci-dessus (voir détails à l'annexe XV). Il a été également prévu une prime de risque pour le personnel international (608 700 dollars) et le personnel local (38 800 dollars) travaillant au Rwanda, aux taux indiqués au paragraphe 12 ci-dessus.

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 3 056 600

38. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance à 233 fonctionnaires internationaux conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe X (voir détails à l'annexe XV).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission . . . . . 693 100

39. Le montant prévu correspond aux frais de voyage (aller simple) nécessaires pour déployer 139 fonctionnaires civils internationaux (403 100 dollars) et en relever 50 (290 000 dollars), aux taux indiqués au paragraphe 6 ci-dessus.

viii)	<u>Autres voyages autorisés</u> . . . . .	217 000
40.	Le montant prévu correspond à quatre voyages autorisés par mois entre New York et la zone de la Mission, à raison de 6 000 dollars en moyenne par voyage, indemnité de subsistance comprise (192 000 dollars). Sont également prévus les frais de voyage à destination et à l'intérieur de pays voisins (25 000 dollars).	
c)	<u>Personnel contractuel international</u> . . . . .	-
41.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
d)	<u>Volontaires des Nations Unies</u> . . . . .	535 100
42.	Il est prévu de déployer 74 Volontaires des Nations Unies qui occuperont des postes d'auxiliaires administratifs et techniques, ce qui permettra de ne pas recruter du personnel civil international supplémentaire. Le calcul a été effectué sur la base d'un coût mensuel moyen de 4 200 dollars par volontaire, conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe X.	
e)	<u>Personnel fourni par les gouvernements</u> . . . . .	-
43.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
f)	<u>Observateurs électoraux civils</u> . . . . .	-
44.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
3.	<u>Locaux/hébergement</u>	
a)	<u>Location de locaux</u> . . . . .	569 400
45.	Le montant indiqué doit permettre de louer des bureaux, des entrepôts, des ateliers et des terrains pour les contingents à Kigali, à Kampala (aéroport international d'Entebbe et base logistique), à Nairobi (aéroport international de Nairobi et base logistique) et dans les cinq secteurs, aux taux mensuels indiqués dans l'annexe VII, soit un total de 569 400 dollars pour la période du mandat. Il n'y a pas lieu de prévoir des dépenses au titre du quartier général à Kigali, des locaux à cette fin ayant été mis gracieusement à la disposition de l'ONU par le Gouvernement rwandais.	
b)	<u>Aménagement et rénovation des locaux</u> . . . . .	250 000
46.	Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des premiers travaux d'aménagement et de rénovation des locaux dont beaucoup sont actuellement en mauvais état en raison des dégâts causés par la guerre. Pour certains des locaux, il est nécessaire de procéder à de gros travaux de rénovation et d'aménagement de base, tels que l'installation de l'eau courante.	

c) Fournitures d'entretien . . . . . 125 000

47. Le montant indiqué permettra d'acheter des fournitures d'entretien et des matériaux de construction pour tous les locaux, à raison de 25 000 dollars par mois pendant cinq mois en moyenne.

d) Services d'entretien . . . . . 100 000

48. Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des services d'entretien de tous les locaux, à raison de 20 000 dollars par mois pendant cinq mois en moyenne.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau . . . . . 250 000

49. Le montant indiqué représente les frais d'eau et d'électricité pour tous les locaux et le carburant nécessaire pour les groupes électrogènes installés dans toute la zone de la Mission, à raison de 50 000 dollars par mois pendant cinq mois en moyenne.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués . . . . . 12 298 000

Locaux de travail (250 000 dollars)

50. Un camp de transit pouvant accueillir 500 hommes, qui doit être installé à Kampala, sera utilisé par les contingents qui transitent par Entebbe. Le coût du camp s'élève à 1 500 000 dollars; toutefois, comme le camp sera transféré à la MINUAR d'ONUSOM II, le montant indiqué ne représente que le coût du fret (150 000 dollars) et de l'installation du camp à Kampala (100 000 dollars).

Camps de tentes (400 000 dollars)

51. Le montant indiqué doit permettre d'acheter 400 tentes nécessaires pour les contingents au coût unitaire de 1 000 dollars (400 000 dollars).

Amélioration des camps de tentes  
pour le personnel militaire (11 648 000 dollars)

52. Le montant indiqué doit permettre d'améliorer les installations dans les camps de tentes dont il est question au paragraphe 51 ci-dessus : mess, installations d'hygiène, groupes électrogènes, réseaux électriques, installation d'égouts/fosses septiques. L'estimation, qui a été établie pour des installations devant desservir 4 000 militaires, à raison de 2 600 dollars par personne (10 400 000 dollars), comprend le fret (1 248 000 dollars).

4. Remise en état des infrastructures . . . . . 450 000

53. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des réparations à faire dans la zone de la Mission pour remettre en état des éléments de l'infrastructure qui sont essentiels pour permettre à la MINUAR de s'acquitter de son mandat, à savoir :

a) Réparation de cinq ponts de 25 mètres supportant 30 tonnes de charge, à raison de 50 000 dollars par pont (250 000 dollars);

b) Achat de gravier et gravelage des routes qui seront fréquemment empruntées dans les opérations de réapprovisionnement et déblayage des routes (200 000 dollars).

5. Transports

a) Achat de véhicules . . . . . 11 697 100

54. Le montant indiqué doit permettre d'acheter 556 véhicules, notamment pour remplacer ceux qui ont été perdus ou volés pendant la guerre civile. L'état récapitulatif des véhicules nécessaires figure à l'annexe XIX. La répartition des véhicules par site est indiquée à l'annexe XX et la répartition des véhicules par bureau est indiquée à l'annexe XXI.

55. Comme il est indiqué à l'annexe XIX, le montant estimatif a été réduit de 1 719 500 dollars, ce qui correspond à la valeur des 67 véhicules transférés à la MINUAR d'ONUSOM II.

b) Location de véhicules . . . . . 144 000

56. Le montant indiqué doit permettre de louer une douzaine de véhicules pendant huit mois à Nairobi et à Kampala, à raison de 1 500 dollars par véhicule et par mois. L'ONU ne disposant pas d'installations de réparation et d'entretien des véhicules dans ces villes, il est plus économique de louer les véhicules nécessaires que de les acheter.

c) Matériel d'atelier . . . . . 95 000

57. Le montant indiqué doit permettre d'acheter le matériel et les outils durables nécessaires aux ateliers du quartier-général de la Mission (20 000 dollars) et des cinq postes de commandement de secteur, à raison de 15 000 dollars chacun (75 000 dollars).

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 930 100

58. Le montant indiqué doit permettre de couvrir l'achat des pièces de rechange ainsi que le coût des réparations et de l'entretien courant de 508 véhicules appartenant aux contingents et de 728 véhicules appartenant à l'ONU. Le montant a été calculé sur la base de 330 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant aux contingents (502 900 dollars) et de 100 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant à l'ONU (218 400 dollars), à raison de trois mois en moyenne par véhicule. Un montant supplémentaire a été prévu pour les pièces de rechange pour 23 VBTT appartenant aux contingents (8 BTR-80 et 15 M1103) qui ont été transférés d'ONUSOM II à la MINUAR et seront utilisés pendant huit mois (115 000 dollars), et pour 50 VBTT qui ont été offerts à titre de contribution en nature et seront utilisés pendant trois mois (93 800 dollars), à raison de 625 dollars par véhicule et par mois.

e) Carburants et lubrifiants . . . . . 2 033 000

59. Le montant indiqué représente le coût du carburant nécessaire pour 508 véhicules appartenant aux contingents, qui seront utilisés pendant trois mois en moyenne dans la zone de la Mission (832 100 dollars), 578 tracteurs de remorques lourdes appartenant à l'ONU, qui seront utilisés pendant trois mois en moyenne (473 400 dollars), 12 véhicules de location, qui seront utilisés pendant huit mois (26 600 dollars), et 138 VBTT, qui seront utilisés pendant 4,5 mois en moyenne (516 100 dollars). Le montant a été calculé sur la base d'une consommation moyenne de 10 gallons par véhicule et par jour pour les véhicules appartenant aux contingents, de 5 gallons par véhicule et par jour pour les véhicules appartenant à l'ONU et les véhicules de location et de 15 gallons par véhicule et par jour pour les VBTT appartenant aux contingents, à raison de 1,82 dollar le gallon. Les calculs ont été effectués comme suit :

	<u>Dollars des États-Unis</u>
508 véhicules x 90 jours x 1,82 dollar le gallon x 10 gallons par jour =	832 100
578 véhicules x 90 jours x 1,82 dollar le gallon x 5 gallons par jour =	473 400
12 véhicules x 244 jours x 1,82 dollar le gallon x 5 gallons par jour =	26 600
138 véhicules x 137 jours x 1,82 dollar le gallon x 15 gallons par jour =	516 100
	1 848 200

60. Le montant indiqué couvre également le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (184 800 dollars).

f) Assurance . . . . . 129 300

61. Le montant indiqué représente le coût de l'assurance responsabilité civile estimé à 400 dollars par véhicule et par an pour 508 véhicules appartenant aux contingents, utilisés pendant trois mois (50 800 dollars), pour 578 tracteurs de remorques lourdes appartenant à l'ONU, utilisés pendant trois mois (57 800 dollars), et pour 138 VBTT, utilisés pendant 4,5 mois en moyenne (20 700 dollars).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

62. La MINUAR devra disposer de moyens pour transporter par air une force d'intervention rapide d'environ 100 hommes ainsi que du personnel et des quantités limitées de marchandises dans des lieux inaccessibles. En outre, elle devra disposer de moyens importants de reconnaissance sous forme d'hélicoptères légers. Le montant prévu représente le coût des appareils ci-après pour lesquels on a indiqué les dates de déploiement dans la zone de la Mission :

a) Trois B-212 (hélicoptères moyens de type civil); dates de déploiement : 5 avril au 9 décembre 1994;

b) Deux B-212 (hélicoptères moyens de type civil); dates de déploiement : 5 avril au 4 mai 1994;

c) Quatre B-212 (hélicoptères moyens de type militaire); dates de déploiement : 30 septembre au 9 décembre 1994;

d) Quatre B-206 (hélicoptères légers); dates de déploiement : 31 octobre au 9 décembre 1994.

63. On trouvera à l'annexe XXII la ventilation des dépenses au titre de la location/affrètement, du carburant, de la peinture, du déploiement/retrait et de l'assurance risques de guerre pour les hélicoptères en question.

i) Location/affrètement . . . . . 4 799 000

64. Le montant indiqué doit permettre de louer 13 hélicoptères pour un total de 39,1 mois-hélicoptère (pour plus de détails voir l'annexe XXII).

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . 408 300

65. Le montant indiqué représente le coût du carburant, soit 1,29 dollar le gallon (371 200 dollars) (pour plus de détails, voir l'annexe XXII). L'estimation comprend également le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (37 100 dollars).

iii) Déploiement/retrait . . . . . 75 000

66. Le montant indiqué représente le coût du déploiement de sept hélicoptères B-212 à raison de 5 000 dollars par hélicoptère (35 000 dollars), le coût du déploiement et du retrait de deux hélicoptères B-212 à raison de 10 000 dollars par hélicoptère (20 000 dollars) et le coût de déploiement de quatre hélicoptères B-206 à raison de 5 000 dollars par hélicoptère (20 000 dollars). Pour plus de détail, voir l'annexe XXII.

iv) Vols de ravitaillement . . . . . -

67. Il n'y a pas lieu de prévoir de dépenses à ce titre.

v) Peinture et préparation . . . . . 16 000

68. Le montant indiqué représente les frais de peinture pour quatre hélicoptères B-206, à raison de 4 000 dollars par hélicoptère.

iv) Assurance responsabilité et assurance risques de guerre . . . . . 200 000

69. Le montant indiqué correspond à l'assurance risques de guerre pour trois hélicoptères B-212 pendant deux mois chacun (150 000 dollars) et pour deux hélicoptères B-212 pendant un mois chacun (50 000 dollars), à raison de 25 000 dollars par hélicoptère et par mois. Pour plus de détail, voir l'annexe XXII.

b) Avions

70. Il est prévu de louer trois avions-cargos qui seront déployés dans la zone de la Mission aux dates indiquées ci-après :

a) Deux C-130 (cargo lourd); date de déploiement : 8 avril au 31 août 1994;

b) Un CN-235 (transport léger); date de déploiement : 1er septembre au 9 décembre 1994.

i) Location/affrètement . . . . . 9 566 700

71. Le montant indiqué correspond au coût de deux avions-cargos C-130 (8 500 000 dollars) et d'un avion-cargo CN-235 (1 066 700 dollars) qui seront loués par lettres d'attribution. Les frais de location comprennent le coût du déploiement et de retrait et de l'assurance responsabilité.

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . 828 600

72. Le montant indiqué représente le coût du carburant, à raison de 1,29 dollar le gallon pour deux appareils C-130 (660 400 dollars) et un appareil CN-235 (92 900 dollars). Pour plus de détail, voir l'annexe XXII. L'estimation comprend le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (75 300 dollars).

iii) Déploiement/retrait . . . . . -

73. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique, les frais de déploiement et de retrait étant inclus dans les frais de location.

iv) Vols de ravitaillement . . . . . -

74. Il n'y a pas lieu de prévoir de dépenses à ce titre.

v) Peinture et préparation . . . . . -

75. Il n'y a pas lieu de prévoir de dépenses à ce titre.

vi) Assurance responsabilité et assurance risques de guerre . . . . . -

76. Il n'y a pas lieu de prévoir de dépenses à ce titre, les frais correspondants étant inclus dans les frais de location.

c) Indemnité de subsistance des équipages . . . . . -

77. Il n'y a pas lieu de prévoir de dépenses à ce titre.

d) Autres dépenses

i) Services de contrôle de la circulation aérienne . . . . . -

78. Il n'y a pas lieu de prévoir de dépenses à ce titre.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol . . . . . 259 500

79. Le montant indiqué représente les droits d'atterrissage pour les hélicoptères (195 500 dollars) et les avions (64 000 dollars), à raison de 5 000 dollars par appareil et par mois.

7. Opérations navales . . . . . -

80. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions . . . . . 2 326 800

81. Ce montant doit permettre d'acheter du matériel de transmissions (2 265 000 dollars), notamment pour remplacer le matériel perdu ou volé, et comprend les frais de transport (271 800 dollars), aussi pour les liaisons intérieures qu'internationales de la Mission. Les liaisons avec le Siège et d'autres localités à l'extérieur de la zone de la Mission seront assurées par une station terrestre INTELSAT de type C. Vu l'absence de fiabilité des services téléphoniques au Rwanda, il faudra installer un réseau de communications par satellite et mettre en place des terminaux terrestres VSAT dans chaque secteur. Un état récapitulatif détaillé du matériel de transmissions nécessaire figure à l'annexe XXIV et la répartition du matériel par site figure à l'annexe XXV. Les prévisions ont été réduites d'un montant de 210 000 dollars correspondant à la valeur du matériel transféré d'ONUSOM II à la MINUAR.

ii) Pièces de rechange et fournitures . . . . . 314 500

82. Le montant indiqué correspond au coût des pièces de rechange et des fournitures nécessaires pour le matériel appartenant à l'ONU (181 200 dollars) et le matériel appartenant aux contingents (133 300 dollars). Le coût a été calculé sur la base de 8 % par an de la valeur du matériel pour une période de huit mois.

iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . 123 400

83. Le montant indiqué doit permettre d'acheter six wattmètres à raison de 1 500 dollars l'unité (9 000 dollars), six oscilloscopes à raison de 4 600 dollars l'unité (27 600 dollars), six appareils de contrôle pour transmissions audio à raison de 2 600 dollars l'unité (15 600 dollars), un oscilloscope numériseur (18 000 dollars), 10 boîtes à outils à raison de 1 500 dollars l'unité (15 000 dollars) ainsi que du matériel divers

/...

(25 000 dollars). Le montant prévu couvre également les frais de transport (13 200 dollars).

iv) Communications par réseaux commerciaux . . . . . 358 400

84. Le montant indiqué doit permettre de : a) louer un transpondeur par satellite pour l'exploitation du matériel de communications par satellite appartenant à l'ONU (32 000 dollars) et b) couvrir les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT (230 400 dollars). Un montant est également prévu pour les frais de téléphone, de télex et de télécopie, à raison de 10 000 dollars par mois (80 000 dollars), et pour les services de la valise diplomatique, à raison de 2 000 dollars par mois (16 000 dollars). Les dépenses se répartissent comme suit :

<u>Description</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Loyer mensuel</u>	<u>Coût total</u>
		(Dollars des États-Unis)	
Location d'un transpondeur	8	4 000	32 000
INMARSAT "A"	—	18 000	—
INMARSAT "C"	8	21 600	172 800
INMARSAT "M"	8	7 200	57 600
Frais de téléphone, télex et télécopie	8	10 000	80 000
Services de la valise diplomatique	8	2 000	16 000
Total			<u>358 400</u>

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . —

85. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . 392 000

86. Le montant prévu servira à acheter 500 ensembles de mobilier de bureau (bureaux, chaises et tables) pour le quartier général de la Mission et ceux des différents secteurs au coût unitaire de 700 dollars (350 000 dollars) et à couvrir les frais de transport correspondants (42 000 dollars).

b) Matériel de bureau . . . . . 244 300

87. Le montant prévu servira à acheter du matériel de bureau (dont on trouvera le détail à l'annexe XXVI) pour le personnel tant militaire que civil (267 200 dollars), et à couvrir les frais de transport correspondants (32 100 dollars). On trouvera à l'annexe XXVII la répartition du matériel de bureau par emplacement. Le coût estimatif a été réduit d'un montant de 55 000 dollars, qui correspond à la valeur de l'équipement de bureau transféré à la MINUAR d'ONUSOM II.

c) Matériel informatique . . . . . 1 859 600

88. Ce montant doit permettre d'acheter du matériel informatique (dont on trouvera le détail à l'annexe XXVII) pour le personnel tant militaire que civil, et notamment de remplacer des articles perdus ou volés (1 660 400 dollars) et de couvrir les frais de transport correspondants (199 200 dollars). L'annexe XXIX donne la répartition du matériel informatique.

d) Groupes électrogènes . . . . . 1 568 800

89. Ce montant doit permettre d'acheter les groupes électrogènes énumérés à l'annexe XXX et notamment de remplacer des unités perdues ou volées (2 068 700 dollars) et de couvrir les frais de transport correspondants (310 300 dollars). La répartition des groupes électrogènes par emplacement est donnée à l'annexe XXXI.

90. Comme le montre l'annexe XXX, le crédit demandé a été réduit d'un montant de 885 200 dollars, qui correspond à la valeur du matériel transféré à la MINUAR d'ONUSOM II (574 100 dollars) et de la FORPRONU (311 100 dollars).

91. Le montant prévu permettra également d'acheter des câbles électriques et des appareils de commutation (75 000 dollars).

e) Matériel d'observation . . . . . 476 000

92. Le montant prévu permettra d'acheter 50 dispositifs d'observation de nuit au coût unitaire de 7 000 dollars (350 000 dollars) et 300 jumelles au coût unitaire de 250 dollars (75 000 dollars) et de couvrir les frais de transport correspondants (51 000 dollars).

f) Citernes à essence et débitmètres . . . . . 484 300

93. Comme on ne trouve pas au Rwanda de combustible pour véhicules et aéronefs et qu'il faut le faire venir par route de l'Ouganda, puis l'entreposer au quartier général de la Mission et à ceux des différents secteurs, il est prévu d'acheter deux citernes de 50 000 gallons coûtant 30 000 dollars pièce (60 000 dollars), cinq citernes de 20 000 gallons coûtant 14 000 dollars pièce (70 000 dollars), 30 citernes de 1 000 gallons coûtant 9 000 dollars pièce (270 000 dollars) et six pompes à essence coûtant 5 400 dollars pièce (32 400 dollars), à quoi il faut ajouter le coût du fret (51 900 dollars).

g) Matériel médical et dentaire . . . . . 95 000

94. Le montant prévu permettra d'acheter du matériel médical, en plus du matériel appartenant aux contingents, pour équiper une infirmerie au quartier général de la Mission (20 000 dollars) et cinq postes de premier secours à raison de 10 000 dollars le poste (50 000 dollars) ainsi que des troussees médicales et du matériel divers (25 000 dollars).

h) Équipement de logements . . . . . 410 000

95. Le montant prévu permettra d'acheter, pour le logement des 4 000 militaires des contingents, le matériel suivant : mobilier, y compris lits, matelas et armoires; installations sanitaires, cantines et salles à manger à raison de 250 dollars par personne en moyenne (1 000 000 de dollars); le montant prévu comprend également le coût du fret (120 000 dollars).

96. Le crédit demandé a été réduit d'un montant de 710 000 dollars, qui correspond à la valeur du matériel transféré à la MINUAR d'ONUSOM II.

i) Matériel divers . . . . . 340 000

97. Il est prévu d'acheter du matériel supplémentaire ne figurant sous aucune autre rubrique, notamment du matériel de lutte contre l'incendie (100 000 dollars), des climatiseurs (25 000 dollars), des fumigateurs pour la lutte contre les insectes et autres animaux nuisibles (75 000 dollars), des caméras et des machines à plastifier (15 000 dollars) et du matériel de sécurité, des outils, du matériel anti-émeute et des détecteurs de métaux (125 000 dollars).

j) Matériel frigorifique . . . . . 326 000

98. Le montant prévu doit permettre d'acheter 12 chambres frigorifiques au coût unitaire de 24 300 dollars, qui seront installées comme suit : 4 à Kigali et 2 dans chacun des quatre autres secteurs (291 600 dollars) et il comprend également le coût du fret (35 000 dollars).

k) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . —

99. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

l) Matériel d'épuration d'eau . . . . . 9 600

100. Il est prévu d'acheter 50 citernes de 5 000 litres au coût unitaire de 2 000 dollars (100 000 dollars) et 12 unités d'épuration de l'eau dont 5 000 dollars pièce (60 000 dollars). Tout le matériel nécessaire devant être transféré à la MINUAR d'ONUSOM II, le montant prévu ne couvre que le fret (9 600 dollars).

m) Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel 200 000

101. Le montant indiqué permettra d'acheter des pièces de rechange ne figurant sous aucune autre rubrique (matériel informatique, groupes électrogènes, matériel de bureau, équipement des logements et matériel médical) au coût estimatif de 25 000 dollars par mois.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes . . . . . 41 400

102. Le montant prévu permettra de couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes de la Mission pendant toute la durée du mandat.

ii) Services contractuels . . . . . 14 900 000

103. Comme on ne trouve pas de main-d'oeuvre qualifiée sur place et que les contingents manquent de spécialistes pour certains travaux nécessaires, divers services seront fournis commercialement. Il est prévu à cette fin de proroger un contrat de services d'appui qui a été passé par ONUSOM II. Le coût estimatif à la MINUAR a été calculé sur la base des tarifs figurant dans le contrat d'ONUSOM II. Il n'y aura pas de duplication des coûts avec les services inscrits à d'autres rubriques du budget. Le montant prévu couvrira le coût du contrat pour une période de six mois (6 millions de dollars), les services suivants devant être fournis :

a) Distribution d'eau : Approvisionnement en eau, soit par le réseau existant, qui est maintenant disjoint, soit par de nouveaux puits; alimentation en eau potable; installation et entretien de citernes à eau; distribution d'eau dans tous les secteurs;

b) Entretien des logements : Entretien et aménagement de certains des locaux occupés par l'ONU; et assistance dans la construction d'autres logements, le cas échéant;

c) Alimentation en électricité : Installation et entretien d'un réseau électrique jusqu'au niveau des bataillons;

d) Carburants : Fourniture du matériel nécessaire pour recevoir, entreposer, tester et distribuer du carburant; construction et entretien des installations pour les réserves de carburant;

e) Restauration : Fourniture des services de restauration au quartier général de la Force;

f) Entretien du matériel : Entretien et réparation du matériel ci-après :  
i) matériel manoeuvré par l'entrepreneur; ii) véhicules appartenant à la MINUAR et aux contingents jusqu'à la troisième ligne, y compris le dépannage; et  
iii) autre matériel (par exemple le matériel d'épuration d'eau, de réfrigération et de transmission);

g) Routes et aérodromes : Appui à la réparation des routes, des aérodromes et des ponts nécessaires pour l'exécution du mandat de la Mission;

h) Services divers : Fourniture d'autres services : traitement des déchets, gardiennage, morgue, services de blanchisserie, lutte contre les animaux nuisibles et services médicaux notamment;

i) Gestion des entrepôts : Stockage des points d'approvisionnement et service à la demande 24 heures sur 24, y compris contrôle des stocks pour tous les entrepôts s'agissant notamment de la gestion des réserves en eau, des fournitures et vêtements pour le personnel chargé de l'entretien, des matériaux de construction, des fournitures médicales et des pièces de rechange pour tout le matériel;

j) Transports de surface : Transport de biens et de stocks de Kampala au Rwanda.

104. Des crédits sont en outre prévus pour l'achat du matériel et des fournitures que l'ONU achèterait pour permettre à l'entrepreneur de s'acquitter des services requis (8,9 millions de dollars). Comme cet équipement appartiendra à l'ONU, il pourra être utilisé plus tard par les contingents ou par d'autres entrepreneurs pour des services similaires. On trouvera ci-après une ventilation du matériel nécessaire :

a) Distribution d'eau : Matériel de forage des puits, d'épuration de l'eau et d'entreposage (1,7 million de dollars);

b) Entretien des logements : Divers types de matériaux de construction (3 millions de dollars);

c) Alimentation en électricité : Réseaux de distribution (1 million de dollars);

d) Carburants : Construction d'entrepôts de carburant (500 millions de dollars);

e) Routes et aérodrômes : Matériaux pour la construction et la réparation (1 million de dollars);

f) Gestion des entrepôts : Création de points d'approvisionnement (1 million de dollars);

g) Transports de surface : Transport à l'intérieur du théâtre (200 000 dollars);

h) Fournitures et matériels divers : Installation de matériel et achat de fournitures pour d'autres services divers (500 millions de dollars).

iii) Services informatiques . . . . . -

105. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Services de sécurité . . . . . -

106. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Services et traitements médicaux . . . . . 120 000

107. Le montant prévu devra couvrir les traitements médicaux et l'évacuation par avion à des hôpitaux situés en dehors de la zone de la Mission dans les cas où le traitement ne peut pas être assuré par les installations médicales de la Mission, le coût estimatif s'élevant à 15 000 dollars par mois.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements . . . . . 524 000

108. Le montant prévu doit permettre de faire droit aux diverses demandes d'indemnisation auxquelles peuvent donner lieu les opérations courantes de la Mission, à l'exception des demandes liées à des accidents de voiture présentées par des tiers, qui sont couvertes par l'assurance-automobile et s'élèvent à 3 000 dollars environ par mois (24 000 dollars). Ce montant doit également permettre de faire droit aux demandes d'indemnisation présentées par le personnel civil et militaire pour effets personnels perdus du fait de la guerre civile (500 000 dollars).

vii) Dépenses de représentation . . . . . 6 000

109. Il est prévu d'organiser un nombre limité de réceptions à l'intention de personnalités gouvernementales, de notables locaux et de délégations officielles, afin de créer un climat de bonne volonté dans l'intérêt de la Mission.

viii) Autres services divers . . . . . 20 000

110. Le montant prévu à cette rubrique doit couvrir le coût de services divers, notamment les services bancaires, les frais de justice et l'affranchissement du courrier personnel des membres des contingents et s'élève à environ 2 500 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 120 000

111. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles de papeterie, des fournitures de bureau et des travaux d'imprimerie effectués localement (impression de formulaires), soit environ 15 000 dollars par mois.

ii) Fournitures médicales . . . . . 500 000

112. Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures médicales et dentaires pour le personnel militaire et civil et des vaccins (première injection et rappels).

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage . . . . . 80 000

113. Le montant prévu permettra d'acheter des produits de nettoyage et autres fournitures sanitaires, dont le coût est estimé à 10 000 dollars par mois.

iv) Abonnements . . . . . 3 200

114. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des abonnements à des journaux, des périodiques, des horaires d'avion, des manuels techniques et des documents juridiques, dont le montant estimatif s'élève à 400 dollars par mois.

v) Fournitures électriques . . . . . -

115. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Bâches de protection des véhicules . . . . . -

116. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes . . . 717 500

117. Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des casquettes, écussons, emblèmes et médailles réglementaires, estimé à 35 dollars par personne pour 5 500 soldats des contingents (192 500 dollars), de 4 000 gilets pare-balles au coût unitaire de 450 dollars (1 800 000 dollars), de 6 500 casques au coût unitaire de 120 dollars (780 000 dollars), des uniformes des agents du service mobile (25 000 dollars) et pour des drapeaux et insignes de l'ONU (20 000 dollars). Ce montant a été réduit d'un montant de 2 100 000 dollars, qui correspond à la valeur de fournitures diverses transférées à la MINUAR d'ONUSOM II.

viii) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . 657 500

118. Pour protéger les positions de la MINUAR contre les tirs d'armes légères et de mortier, il est prévu d'acheter des réseaux "concertina" (250 000 dollars), du fil de fer barbelé (75 000 dollars), des gabions (125 000 dollars), des clôtures (175 000 dollars), de la tôle ondulée (120 000 dollars), des sacs de sable (350 000 dollars), du bois (300 000 dollars) et d'autres articles divers (50 000 dollars). Le coût estimatif a été réduit d'un montant de 787 500 dollars, qui correspond à la valeur de diverses fournitures transférées à la MINUAR d'ONUSOM II.

ix) Cartes d'état-major . . . . . 100 000

119. Le montant prévu doit permettre d'acheter : a) des cartes d'état-major à grande échelle; b) des cartes à petite échelle à usage administratif; et c) des cartes des villes.

x) Intendance et magasins . . . . . 160 000

120. Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des articles ménagers nécessaires aux contingents militaires, ainsi que des articles en papier, des fournitures photographiques, des sacs poubelle et des bidons à eau et à essence, dont le coût est estimé à 20 000 dollars par mois.

11. Fournitures et services relatifs aux élections . . . . . -
121. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
12. Programmes d'information . . . . . 100 000
122. Le montant prévu correspond aux coûts d'installation d'une station radio pour diffuser des informations (75 000 dollars) et de fournitures d'information générale, comme des bandes et des films (25 000 dollars).
13. Programmes de formation . . . . . -
123. Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique.
14. Programmes de déminage . . . . . 1 000 000
124. Dans le cadre du programme de déminage de la MINUAR, le personnel local apprendra à débarrasser les routes et les champs des mines antichar et antipersonnel et des grenades et à neutraliser les munitions non explosées se trouvant dans les villages.
125. Le montant prévu doit permettre de procéder à une étude détaillée et à une évaluation du problème des mines au Rwanda (500 000 dollars) et de créer une école de déminage, où seront formées les équipes de repérage des mines et de déminage (500 000 dollars), le coût de l'installation de l'école, les dépenses d'exploitation et les frais d'achat de matériel (véhicules spéciaux et détecteurs de mines électroniques) étant inclus dans ce montant.
15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . 280 800
126. La MINUAR sera chargée de désarmer et démobiliser 54 000 membres des forces gouvernementales, de la gendarmerie et du Front patriotique rwandais (FPR). À cette fin, il est prévu de créer 27 zones de rassemblement avec installations de base pour le logement et l'alimentation. La MINUAR fournirait les vivres et l'eau, ainsi que des douches et des lavabos et des logements (tentes ou bâtiments existants) pour les soldats pendant qu'ils se trouvent dans les zones de regroupement. Toutes les autres dépenses – habillement des troupes et vivres et logement pour les personnes à charge – seraient prises en charge par le Gouvernement rwandais.
127. La MINUAR ne peut pas s'acquitter de cette partie de son mandat dans les circonstances actuelles, mais il faut prévoir des crédits pour l'entreposage des rations achetées pendant la période du précédent mandat dans le cadre du programme de démobilisation. Le montant prévu permettra d'acheter 80 conteneurs au coût unitaire de 1 100 dollars (88 000 dollars). Il couvrira également les frais d'entreposage (les conteneurs sont entreposés à Dar es-Salaam depuis le 13 avril 1994) au coût de 10 dollars par conteneur et par jour pendant 241 jours (192 800 dollars).

16. Fret et camionnage

a) Transport du matériel appartenant aux contingents 37 004 800

128. Le montant indiqué correspond au transport jusqu'à la zone de la Mission, par bateau, par train et par camion, du matériel et des fournitures appartenant aux contingents (pour plus de détails, voir colonne 1 de l'annexe XI).

b) Transport militaire par avion . . . . . -

129. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées) 150 000

130. Le montant indiqué correspond aux frais de transport et de manutention ne figurant sous aucune autre rubrique.

17. Système intégré de gestion . . . . . 45 000

131. Le montant indiqué correspond à une part proportionnelle du financement du Système intégré de gestion pour 1994.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . 997 900

132. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel civil dans la zone de la Mission.

19. Contributions du personnel . . . . . 1 636 600

133. Les dépenses du personnel apparaissent en termes nets à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . (1 636 600)

134. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la MINUAR.

ANNEXE VII

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Prévisions de dépenses pour la période allant du  
10 décembre 1994 au 9 décembre 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Prévisions de</u> <u>dépenses</u>
1. <u>Personnel militaire</u>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	11 497,3
Frais de voyage	1 728,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	64,0
Total partiel	<u>13 289,3</u>
b) <u>Contingents</u>	
Remboursement des dépenses de personnel aux taux standard	67 857,9
Indemnité repas et logement	520,6
Détente et loisirs	1 072,5
Rations	23 109,4
Indemnité journalière	2 582,4
Déploiement, relève et rapatriement	16 500,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	4 630,4
Total partiel	<u>116 273,2</u>
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	
Matériel appartenant aux contingents	10 532,6
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	2 360,0
Total partiel	<u>12 892,6</u>
Total, rubrique 1	142 455,1
2. <u>Personnel civil</u>	
a) <u>Police civile</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	3 233,7
Frais de voyage	486,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	18,0
Total partiel	<u>3 737,7</u>

/ . . .

	<u>Prévisions de dépenses</u>
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	11 431,9
Traitements du personnel local	996,2
Consultants	—
Heures supplémentaires	—
Dépenses communes de personnel	6 954,3
Indemnité de subsistance (missions)	8 353,0
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission	1 351,4
Autres voyages autorisés	363,0
Total partiel	29 449,8
c) <u>Agents contractuels internationaux</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	3 729,6
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—
Total, rubrique 2	36 917,1
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
Location de locaux	1 061,9
Aménagement et rénovation des locaux	150,0
Fournitures d'entretien	300,0
Services d'entretien	240,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	600,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
	2 351,9
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	500,0
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	216,0
Matériel d'atelier	28,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	3 432,7
Carburants et lubrifiants	7 380,3
Assurance	489,6
	11 546,6

		<u>Prévisions de dépenses</u>
6.	<u>Opérations aériennes</u>	
a)	<u>Hélicoptères</u>	
	Location/affrètement	13 914,0
	Carburants et lubrifiants	1 066,7
	Déploiement/retrait	55,0
	Vols de ravitaillement	—
	Peinture et préparation	—
	Assurance responsabilité et assurance risques de guerre	—
	Total partiel	<hr/> 15 035,7
b)	<u>Avions</u>	
	Location/affrètement	933,3
	Carburants et lubrifiants	89,4
	Déploiement/retrait	—
	Vols de ravitaillement	—
	Peinture et préparation	—
	Assurance responsabilité et assurance risques de guerre	—
	Total partiel	<hr/> 1 022,7
c)	<u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—
d)	<u>Autres dépenses</u>	
	Services de contrôle de la circulation aérienne	—
	Droits d'atterrissage et manutention au sol	674,0
	Réservoirs à carburant	—
	Total partiel	<hr/> 674,0
	Total, rubrique 6	16 732,4
7.	<u>Opérations navales</u>	—
8.	<u>Transmissions</u>	
a)	<u>Éléments complémentaires</u>	
	Matériel de transmissions	—
	Pièces de rechange et fournitures	447,8
	Matériel d'atelier et d'essai	28,0
	Communications par réseaux commerciaux	753,6
	Total partiel	<hr/> 1 229,4
b)	<u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—
	Total, rubrique 8	1 229,4

	<u>Prévisions de dépenses</u>
9. <u>Matériel divers</u>	
Mobilier de bureau	50,0
Équipement de bureau	25,0
Matériel informatique	—
Groupes électrogènes	—
Matériel d'observation	50,0
Citerne à essence et débitmètres	112,9
Matériel médical et dentaire	50,0
Équipement de logements	420,0
Matériel divers	168,0
Matériel de réfrigération	—
Matériel pour la défense des périmètres	—
Matériel d'épuration de l'eau	50,0
Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel	300,0
	1 225,9
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	50,0
Services contractuels	18 000,0
Services informatiques	—
Services de sécurité	—
Services et traitements médicaux	180,0
Demandes d'indemnisation et règlements	30,0
Dépenses de représentation	12,0
Autres services divers	30,0
Total partiel	18 302,0
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	180,0
Fournitures médicales	750,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	120,0
Abonnements	4,8
Fournitures électriques	—
Bâches de protection des véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	400,0
Matériel pour la défense des périmètres	—
Cartes d'état-major	25,0
Intendance et magasins	240,0
Total partiel	1 719,8
Total, rubrique 10	20 021,8
11. <u>Fournitures et services relatifs aux élections</u>	—

	<u>Prévisions de dépenses</u>
12. <u>Programmes d'information</u>	150,0
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	500,0
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	292,0
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)	125,0
	<hr/> 125,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	80,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	2 503,2
19. <u>Contributions du personnel</u>	4 542,3
Total brut, rubriques 1 à 19	<hr/> 241 172,7
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(4 542,3)
Total net, rubriques 1 à 20	<hr/> 236 630,4
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
Total des ressources	<hr/> <hr/> 236 630,4

ANNEXE VIII

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Prévisions de dépenses pour la période allant  
du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995 :  
renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Sauf indication contraire, les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois commençant le 10 décembre 1994 sont basées sur les paramètres budgétaires donnés dans l'annexe VI.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 11 497 300

2. On prévoit le versement d'une indemnité de subsistance (missions) à 320 observateurs militaires, pour un total de 116 800 jours-personne au taux indiqué au paragraphe 2 de l'annexe VI (11 435 200 dollars), plus un montant correspondant à deux jours d'indemnité pour 320 observateurs au titre des chevauchements d'effectifs pendant la relève (62 100 dollars).

ii) Frais de voyage . . . . . 1 728 000

3. Le montant indiqué représente les frais de voyage à l'occasion de la relève de 320 observateurs militaires au taux indiqué au paragraphe 4 de l'annexe VI.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 64 000

4. Le montant prévu correspond à l'indemnité d'habillement et d'équipement versée au taux de 200 dollars par personne et par an.

b) Contingents

i) Remboursement des dépenses de personnel aux  
taux standard . . . . . 67 857 900

5. Le montant demandé doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents la solde et les indemnités versées à 5 500 militaires, pour un total de 65 820 mois-homme au taux standard de 988 dollars par homme et par mois, tous grandes confondus (65 030 200 dollars), un supplément pour un nombre restreint de spécialistes, soit 10 % des membres des unités d'infanterie (1 532 400 dollars) et 25 % des membres des unités de

/...

soutien (957 700 dollars), plus 0,5 % au titre des chevauchements d'effectifs pendant la relève (337 600 dollars).

ii) Indemnité repas et logement . . . . . 526 600

6. Il est prévu de verser à 25 officiers d'état-major une indemnité repas et logement, pour un total de 9 125 jours-homme au taux indiqué au paragraphe 3 de l'annexe VI.

iii) Détente et loisirs . . . . . 1 072 500

7. Un congé de détente de sept jours par période de six mois de service est prévu pour 5 500 militaires (808 500 dollars). Pour d'autres activités de détente, il est prévu un montant de 4 dollars par personne et par mois (264 000 dollars).

iv) Rations . . . . . 23 109 400

8. Le montant indiqué doit permettre d'assurer l'approvisionnement en vivres et en eau potable de 5 475 militaires (5 500 moins les 25 officiers d'état-major qui bénéficient d'une indemnité repas), pour un total de 1 998 375 jours-homme au taux journalier de 10,93 dollars (21 842 200 dollars), plus 0,5 % au titre des chevauchements d'effectifs pendant la relève (109 200 dollars). Un montant supplémentaire est prévu pour la distribution de rations composites pendant 30 jours (1 158 000 dollars).

v) Indemnité journalière . . . . . 2 582 400

9. Il est prévu de verser, au titre des faux frais, une indemnité journalière de 1,28 dollar par homme et par jour pendant 2 007 500 jours-homme (2 569 600 dollars), plus 0,5 % au titre des chevauchements d'effectifs pendant la relève (12 800 dollars).

vi) Déploiement, rotation et rapatriement . . . . . 16 500 000

10. Le montant indiqué correspond au voyage aller retour à l'occasion de la relève de 5 500 militaires au taux indiqué au paragraphe 5 de l'annexe VI.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 4 630 400

11. Le montant indiqué doit permettre de rembourser aux gouvernements un montant correspondant à l'indemnité d'habillement et d'équipement pour un total de 65 820 mois-homme (4 607 400 dollars), plus 0,5 % au titre des chevauchements d'effectifs pendant la relève (23 000 dollars).

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents . . . . . 10 532 600

12. Le montant prévu est destiné à dédommager les gouvernements fournissant des contingents pour l'utilisation du matériel fourni à ces derniers à la demande de l'Organisation des Nations Unies (7 990 500 dollars).

13. Un montant supplémentaire est prévu pour continuer à louer 50 véhicules blindés de transport de troupes (VBTT) ainsi que du matériel et des fournitures pour ces 50 VBTT et 15 autres VBTT achetés au cours de la période précédente du mandat. Les dépenses prévues se répartiront comme suit :

a) 50 VBTT continueront d'être loués. Un montant est prévu pour la location (540 600 dollars) et l'achat de pièces de rechange (375 000 dollars) et de munitions (339 200 dollars). Coût total : 1 254 800 dollars;

b) 15 VBTT ont été achetés au cours de la période précédente du mandat. Un montant est prévu pour l'achat de pièces de rechange (112 500 dollars) et de munitions (101 800 dollars). Coût total : 214 300 dollars;

c) Un montant est également prévu pour le remplacement de 58 chenilles pour les VBTT mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ainsi que pour 50 VBTT offerts à titre de contributions en nature au cours de la période précédente du mandat, à raison de 18 500 dollars par chenille (1 073 000 dollars).

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . . . 2 360 000

14. Il est prévu de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils pourraient être amenés à verser aux membres de leurs contingents en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable au service auprès de la MINUAR, le versement moyen étant estimé à 40 000 dollars. Les dépenses prévues ont été calculées sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires, des membres des contingents et contrôleurs de la police civile.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 3 233 700

15. Le montant prévu servira à verser une indemnité de subsistance (missions) à 90 policiers civils pour un total de 32 850 jours-homme aux taux indiqués au paragraphe 2 de l'annexe VI (3 216 200 dollars) plus un montant correspondant à deux jours d'indemnité pour 90 policiers civils à titre des chevauchements d'effectifs pendant la relève (17 500 dollars).

ii) Frais de voyage . . . . . 486 000

16. Le montant indiqué correspond au coût de la relève (voyage aller retour) de 90 policiers civils au taux indiqué au paragraphe 4 de l'annexe VI.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 18 000

17. Le montant prévu représente l'indemnité d'habillement de 90 policiers civils au taux de 200 dollars par homme et par an.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international . . . . . 11 431 900

18. Le montant correspond aux traitements de 233 fonctionnaires internationaux (57 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 67 agents du Service mobile et 109 agents des services généraux et des catégories apparentées). Le montant a été calculé sur la base des taux standard mentionnés au paragraphe 11 de l'annexe VI et détaillés à l'annexe XVI.

ii) Traitements du personnel local . . . . . 996 200

19. Le montant demandé correspond aux traitements de 173 agents recrutés sur place selon le barème des traitements applicables au personnel local indiqué au paragraphe 11 de l'annexe VI et détaillé à l'annexe XVI.

iii) Consultants . . . . . -

20. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

iv) Heures supplémentaires . . . . . -

21. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 6 954 300

22. Les dépenses communes de personnel pour le personnel international (6 749 100 dollars) et pour le personnel local (205 200 dollars) ont été calculées sur la base des barèmes standard indiqués au paragraphe 11 de l'annexe VI et détaillés à l'annexe XVI.

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 8 353 000

23. Le montant indiqué correspond à l'indemnité de subsistance versée à 233 fonctionnaires internationaux aux taux indiqués au paragraphe 2 de l'annexe VI et détaillés à l'annexe XVI.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . 1 351 400

24. Le montant prévu va permettre de couvrir le voyage aller retour, à l'occasion de la relève, de 233 fonctionnaires internationaux au taux indiqué au paragraphe 6 de l'annexe VI.

viii) Autres voyages autorisés . . . . . 363 000

25. Le montant indiqué représente le coût de quatre voyages autorisés par mois entre New York et la zone de la mission, à raison de 6 000 dollars par voyage aller retour, indemnité de subsistance en voyage comprise (288 000 dollars). Un montant est également prévu pour les voyages à destination et à l'intérieur des pays voisins (75 000 dollars).

c) Agents contractuels internationaux . . . . . -

26. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . 3 729 600

27. Le montant indiqué correspond au coût de 74 Volontaires des Nations Unies à raison de 4 200 dollars par personne et par mois.

e) Personnel fourni par les gouvernements . . . . . -

28. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

f) Observateurs électoraux civils . . . . . -

29. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux . . . . . 1 061 900

30. Le montant indiqué doit permettre de louer des bureaux, des entrepôts, des ateliers et des terrains pour les contingents, au taux mensuel indiqué à l'annexe XVIII, soit un total de 1 061 900 dollars pour la période de 12 mois.

b) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . 150 000

31. Le montant indiqué doit permettre d'effectuer des travaux supplémentaires de rénovation et d'aménagement de tous les locaux.

c) Fournitures d'entretien . . . . . 300 000

32. Le montant indiqué doit permettre d'acheter des fournitures d'entretien et les matériaux de construction pour tous les locaux à raison de 25 000 dollars en moyenne par mois.

d) Services d'entretien . . . . . 240 000

33. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des services d'entretien de tous les locaux, à raison de 20 000 dollars en moyenne par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau . . . . . 600 000

34. Le montant indiqué représente les frais d'eau et d'électricité pour tous les locaux, ainsi que le carburant pour les groupes électrogènes utilisés dans toute la zone de la mission, à raison de 5 000 dollars en moyenne par mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués . . . . . -

35. Il n'est pas prévu de dépenses à ce titre.

4. Remise en état des infrastructures . . . . . 500 000

36. Le montant indiqué doit permettre de couvrir la poursuite des travaux de réfection des routes qui sont essentiels pour permettre à la MINUAR de s'acquitter de son mandat. Le montant comprend également l'achat de gravier et le coût du gravelage de 62 500 mètres de routes, à raison de 8 dollars le mètre.

5. Transports

a) Achat de véhicules . . . . . -

37. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

b) Location de véhicules . . . . . 216 000

38. Le montant indiqué doit permettre de continuer à louer une dizaine de véhicules à Nairobi et à Kampala pendant 12 mois, à raison de 1 500 dollars par véhicule et par mois.

c) Matériel d'atelier . . . . . 28 000

39. Le montant indiqué doit permettre d'acheter du matériel et des outils d'atelier et d'essai divers (25 000 dollars) et de couvrir le coût du fret (3 000 dollars).

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 3 432 700

40. Le montant indiqué doit permettre de couvrir l'achat de pièces de rechange, ainsi que le coût des réparations et de l'entretien courant de 508 véhicules appartenant aux contingents et de 728 véhicules appartenant à l'ONU. Le montant a été calculé sur la base de 330 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant aux contingents (2 011 700 dollars) et de 100 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant à l'ONU (873 500 dollars). Un montant supplémentaire est prévu pour l'achat de pièces de rechange pour 23 VBTT appartenant aux contingents (8 BTR-80 et 15 M11003) qui ont été transférés d'ONUSOM II, ainsi que pour 50 VBTT offerts à titre de contribution en nature au cours de la période précédente du mandat, à raison de 625 dollars par véhicule et par mois (547 500 dollars).

e) Carburants et lubrifiants . . . . . 7 380 300

41. Le montant indiqué représente le coût du carburant nécessaire pour 508 véhicules appartenant aux contingents (3 374 600 dollars), 578 tracteurs de remorques lourdes appartenant à l'ONU (1 919 800 dollars), 12 véhicules de location (39 900 dollars) et 138 VBTT (1 375 100 dollars). Le montant a été calculé sur la base d'une consommation moyenne de 10 gallons par véhicule et par jour pour les véhicules appartenant aux contingents, de 5 gallons par véhicule et par jour pour les véhicules appartenant à l'ONU et des véhicules de location et de 15 gallons par véhicule et par jour pour les VBTT, à raison de 1,82 dollar le gallon. Les calculs ont été effectués comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>États-Unis</u>
508 véhicules x 365 jours x 1,82 dollar le gallon x 10 gallons par jour =	3 374 600
578 véhicules x 365 jours x 1,82 dollar le gallon x 5 gallons par jour =	1 919 800
12 véhicules x 365 jours x 1,82 dollar le gallon x 5 gallons par jour =	39 900
138 véhicules x 365 jours x 1,82 dollar le gallon x 15 gallons par jour =	1 375 100
	<u>6 709 400</u>

42. Le montant indiqué couvre également le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (670 900 dollars).

f) Assurance . . . . . 489 600

43. Le montant indiqué représente le coût de l'assurance responsabilité civile estimé à 400 dollars par véhicule et par an pour 508 véhicules appartenant aux contingents (203 200 dollars), pour 578 véhicules appartenant à l'ONU (231 200 dollars) et pour 138 VBTT (55 200 dollars).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement . . . . . 13 914 000

44. Le montant indiqué doit permettre de continuer à louer 7 hélicoptères B-212 et 4 hélicoptères B-206 pour un total de 132 mois-hélicoptère (pour plus de détails, voir l'annexe XXIII).

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . 1 066 700

45. Le montant indiqué représente le coût du carburant pour les 11 hélicoptères dont le détail est donné à l'annexe XXIII (969 700 dollars), plus le coût des lubrifiants (97 000 dollars).

iii) Déploiement/retrait . . . . . 55 000

46. Le montant indiqué représente le coût du déploiement de 11 hélicoptères à raison de 5 000 dollars par hélicoptère (pour plus de détails, voir l'annexe XXIII).

iv) Vols de ravitaillement . . . . . —

47. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

v) Peinture et préparation . . . . . -

48. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

vi) Assurance responsabilité et assurance risques de guerre -

49. Aucune dépense n'est prévue à ce titre, le coût de l'assurance responsabilité étant inclus dans les frais de location mensuels de base.

b) Avions

i) Location/affrètement . . . . . 933 300

50. Le montant indiqué doit permettre de continuer à louer un avion cargo CN-235 par lettre d'attribution pendant 2,8 mois. Les frais de location comprennent le coût du déploiement et de l'assurance responsabilité.

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . 89 400

51. Le montant indiqué représente le coût du carburant pour un avion cargo CN-235 dont le détail est indiqué à l'annexe XXIII (81 300 dollars), plus le coût des lubrifiants (8 100 dollars).

iii) Déploiement/retrait . . . . . -

52. Aucune dépense n'est prévue à ce titre, les frais de déploiement de l'avion CN-235 étant compris dans les frais de location de base.

iv) Vols de ravitaillement . . . . . -

53. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

v) Peinture et préparation . . . . . -

54. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

vi) Assurance responsabilité et assurance risques de guerre -

55. Aucune dépense n'est prévue à ce titre, le coût de l'assurance responsabilité étant inclus dans les frais de location mensuels de base.

c) Indemnité de subsistance des équipages . . . . . -

56. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

d) Autres dépenses

i) Services de contrôle de la circulation aérienne -

57. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol . . . . . 674 000

58. Le montant indiqué représente les droits d'atterrissage pour 11 hélicoptères (660 000 dollars) et un avion cargo CN-235 (14 000 dollars) à raison de 5 000 dollars par appareil et par mois.

iii) Réservoirs à carburant . . . . . -

59. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

7. Opérations navales . . . . . -

60. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions . . . . . -

61. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

ii) Pièces de rechange et fournitures . . . . . 447 800

62. Le montant indiqué correspond au coût des pièces de rechange et des fournitures nécessaires pour le matériel appartenant à l'ONU (247 800 dollars) et le matériel appartenant aux contingents (200 000 dollars). Le coût a été calculé sur la base de 8 % de la valeur du matériel.

iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . 28 000

63. Le montant indiqué doit permettre d'acheter du matériel d'atelier et d'essai divers (25 000 dollars) et de couvrir le coût du fret correspondant (3 000 dollars).

iv) Communications par réseaux commerciaux . . . . . 753 600

64. Le montant indiqué doit permettre de : a) louer un transpondeur par satellite pour l'exploitation du matériel de communications par satellite appartenant à l'ONU (48 000 dollars); et b) couvrir les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT (561 600 dollars). Un montant est également prévu pour les frais de téléphone, télex et télécopie, à raison de 10 000 dollars par mois (120 000 dollars) et pour les services de la valise diplomatique, à raison de 2 000 dollars par mois (24 000 dollars). Les dépenses se répartissent comme suit :

<u>Description</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Loyer mensuel</u> (Dollars des États-Unis)	<u>Coût total</u>
Location d'un transpondeur	12	4 000	48 000
INMARSAT "A"	12	18 000	216 000
INMARSAT "C"	12	21 600	259 200
INMARSAT "M"	12	7 200	86 400
Frais de téléphone, télex et télécopie	12	10 000	120 000
Services de la valise diplomatique	12	2 000	24 000
Total			<u>753 600</u>

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . —

65. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . 50 000

66. Le montant indiqué doit permettre d'acheter du mobilier de bureau supplémentaire qui sera utilisé dans toute la zone de la mission.

b) Équipement de bureau . . . . . 25 000

67. Le montant indiqué doit permettre d'acheter du matériel de bureau supplémentaire qui sera utilisé dans toute la zone de la mission.

c) Matériel informatique . . . . . —

68. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

d) Groupes électrogènes . . . . . —

69. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

e) Matériel d'observation . . . . . 50 000

70. Le montant indiqué doit permettre d'acheter des dispositifs d'observation de nuit et des jumelles supplémentaires.

f) Citerne à essence et débitmètres . . . . . 112 900

71. Le montant indiqué doit permettre d'acheter 10 citernes gonflables de 1 000 gallons coûtant 9 000 dollars pièce (90 000 dollars) et deux pompes à essence coûtant 5 400 dollars chacune (10 800 dollars), et comprend également le coût du fret (12 100 dollars).

g) Matériel médical et dentaire . . . . . 50 000

72. Le montant indiqué doit permettre d'acheter du matériel médical supplémentaire pour compléter le matériel que possèdent les contingents et équiper un dispensaire du quartier général de la Mission (15 000 dollars), cinq postes de premiers secours à raison de 5 000 dollars chacun (25 000 dollars) ainsi que des troussees médicales et du matériel médical divers (10 000 dollars).

h) Équipement de logements . . . . . 420 000

73. Le montant indiqué doit permettre d'acheter, pour le logement de 1 500 membres du contingent, le matériel suivant : meubles, y compris lits, matelas et meubles de rangement, matériel sanitaire et équipement de la cantine et du mess, à raison de 250 dollars en moyenne par personne (375 000 dollars); le montant prévu comprend également le coût du fret (45 000 dollars).

i) Matériel divers . . . . . 168 000

74. Le montant indiqué doit permettre d'acheter du matériel divers ne figurant sous aucune autre rubrique, notamment du matériel de lutte contre l'incendie (50 000 dollars), des climatiseurs (25 000 dollars), des fumigateurs pour la lutte contre les insectes et les ravageurs (50 000 dollars) ainsi que du matériel de sécurité et des outils (25 000 dollars); le montant prévu comprend également le coût du fret (18 000 dollars).

j) Matériel de réfrigération . . . . . —

75. Aucune dépense n'est prévue à cette rubrique.

k) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . —

76. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

l) Matériel d'épuration de l'eau . . . . . 50 000

77. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel supplémentaire d'épuration de l'eau pour toute la zone de la mission.

m) Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel . . . . . 300 000

78. Le montant indiqué doit permettre d'acheter des pièces de rechange pour le matériel ne figurant sous aucune autre rubrique, notamment le matériel informatique, les groupes électrogènes, les machines de bureau, l'équipement des logements et le matériel médical, à raison de 25 000 dollars par mois.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes . . . . . 50 000

79. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des services des vérifications externes des comptes pendant toute la durée du mandat.

ii) Services contractuels . . . . . 18 000 000

80. Le montant indiqué doit permettre de reconduire le contrat de services logistiques dont le coût est estimé à 18 millions de dollars par an.

iii) Services informatiques . . . . . -

81. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

iv) Services de sécurité . . . . . -

82. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

v) Services et traitements médicaux . . . . . 180 000

83. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût du traitement médical et de l'évacuation par avion vers des hôpitaux situés à l'extérieur de la zone de la mission dans les cas où le traitement ne peut être assuré par les installations médicales de la mission. Ce coût est estimé à 15 000 dollars par mois.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements . . . . . 30 000

84. Le montant indiqué doit permettre de régler les demandes d'indemnisation auxquelles donnent lieu les opérations courantes de la mission, à l'exclusion de celles qui sont liées à des accidents automobiles et qui sont couvertes par la police d'assurance automobile au tiers, et s'élève à environ 2 500 dollars par mois.

vii) Dépenses de représentation . . . . . 12 000

85. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles organisées en honneur de fonctionnaires du Gouvernement, de notables locaux et des délégations officielles à titre de geste de bonne volonté et dans l'intérêt de la mission.

viii) Autres services divers . . . . . 30 000

86. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût de services divers, tels que les frais bancaires, des honoraires d'avocats et de l'affranchissement du courrier du personnel militaire, et s'élève à environ 2 500 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 180 000

87. Le montant indiqué doit permettre d'acheter des articles de papeterie et d'autres fournitures de bureau, à raison de 15 000 dollars environ par mois.

ii) Fournitures médicales . . . . . 750 000

88. Le montant indiqué doit permettre d'acheter les fournitures médicales et dentaires pour le personnel militaire et civil ainsi que des vaccins (première injection et rappel).

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage . . . . . 120 000

89. Le montant indiqué doit permettre d'acheter des produits de nettoyage et des fournitures sanitaires, à raison d'environ 10 000 dollars par mois.

iv) Abonnements . . . . . 4 800

90. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût d'abonnements à des journaux, des périodiques, des guides de compagnies aériennes, des manuels techniques et des publications juridiques, à raison de 400 dollars par mois.

v) Fournitures électriques . . . . . —

91. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

vi) Bâches de protection des véhicules . . . . . —

92. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes . . . . . 400 000

93. Le montant indiqué doit permettre d'acheter des casquettes, écussons, emblèmes et médailles réglementaires pour 11 000 militaires (deux relèves de 5 500 chacune) à raison de 35 dollars par personne (385 000 dollars) ainsi que des drapeaux et des insignes des Nations Unies (15 000 dollars).

viii) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . —

94. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

ix) Cartes d'état-major . . . . . 25 000

95. Le montant indiqué doit permettre d'acheter les cartes suivantes : a) cartes à grande échelle à l'usage de l'état-major; b) cartes à petite échelle à des fins administratives; et c) des plans de villes.

x) Intendance et magasins . . . . . 240 000

96. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des articles ménagers nécessaires aux contingents militaires, ainsi que des articles en papier, des fournitures photographiques, des sacs poubelles et des bidons d'eau et de carburant, dont le coût est estimé à 20 000 dollars par mois.

11. Fournitures et services relatifs aux élections . . . . . -

97. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

12. Programmes d'information . . . . . 150 000

98. Le montant indiqué permettrait d'acheter des fournitures courantes telles que des bandes magnétiques et des films, et de couvrir les frais d'impression de supports tels qu'affiches, brochures, autocollants et épinglettes.

13. Programmes de formation . . . . . -

99. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

14. Programmes de déminage . . . . . 500 000

100. Le montant doit permettre de couvrir les besoins opérationnels d'une école de déminage et d'acheter du matériel et des fournitures supplémentaires de déminage.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . 292 000

101. Le montant doit permettre de couvrir le coût de l'entreposage des rations nécessaires dans le cadre du programme de démobilisation. Le montant a été calculé sur la base de l'entreposage de 80 conteneurs à raison de 10 dollars par conteneur et par jour pendant 365 jours.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents -

102. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

b) Transport aérien militaire . . . . . -

103. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

c) Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées) . . . . . 125 000

104. Le montant indiqué doit permettre de couvrir les frais de transport et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique.

17. Système intégré de gestion . . . . . 80 000

105. Le montant indiqué correspond à une part proportionnelle du financement du Système intégré de gestion (SIG) pour l'année 1995.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . 2 503 200

106. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et de frais de voyage des membres du personnel civil dans la zone de la mission.

19. Contributions du personnel . . . . . 4 542 300

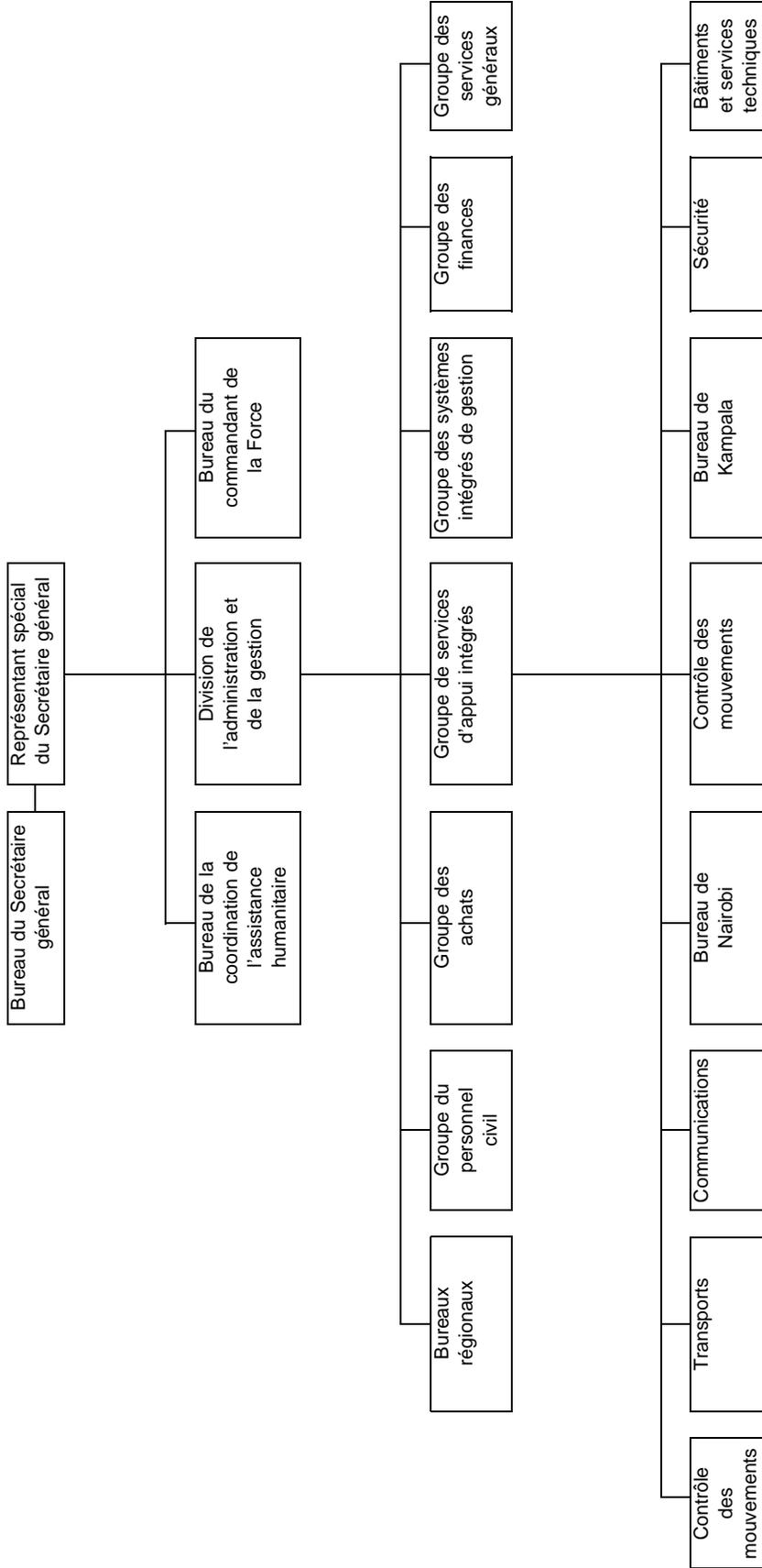
107. Les dépenses de personnel apparaissent en termes nets à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . (4 542 300)

108. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une part des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget de la MINUAR.

ANNEXE IX

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda — Organigramme



ANNEXE X

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Calendrier de déploiement du personnel militaire et civil pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994

	Effectifs autorisés	Avril 1994	Mai 1994	Juin 1994	Juillet 1994	Août 1994	Septembre 1994	Octobre 1994	Novembre 1994	Décembre 1994
Spécialistes du contingent militaire	1 100	109	109	109	190	190	490	740	900	1 100
Infanterie	4 400	350	350	350	615	615	1 715	2 465	3 500	4 400
Total partiel, Personnel militaire	5 500	459	459	459	805	805	2 205	3 205	4 400	5 500
Observateurs militaires	320	320	320	235	250	200	320	320	320	320
Police civile	90	47	15	15	15	5	45	65	90	90
Effectifs proposés										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	57	18	18	18	19	21	28	41	53	57
Agents du service mobile	67	39	36	36	43	49	52	60	65	67
Agents des services généraux (1re classe)	6	1	1	1	1	2	3	6	6	6
Agent des services généraux (Autres classes)	83	32	27	27	31	36	41	55	70	83
Agents de sécurité	20	2	1	1	5	5	5	15	20	20
Total partiel, Personnel civil recruté sur le plan international	233	92	83	83	99	113	129	177	214	233
Personnel recruté localement	173	68	22	34	34	51	68	100	140	173
Total partiel, Personnel civil	406	160	105	117	133	164	197	277	354	406
Volontaires des Nations Unies	74	0	0	0	0	0	20	40	60	74
<b>Total, Personnel civil</b>	<b>480</b>	<b>160</b>	<b>105</b>	<b>117</b>	<b>133</b>	<b>164</b>	<b>217</b>	<b>317</b>	<b>414</b>	<b>480</b>
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>										
	Avril 1994	Mai 1994	Juin 1994	Juillet 1994	Août 1994	Septembre 1994	Octobre 1994	Novembre 1994	Décembre 1994	Total proposé
SGA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SSG	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2
P-5	2	2	2	2	2	3	5	5	5	5
P-4	4	4	4	4	5	6	9	10	10	10
P-3	6	6	6	6	7	10	15	25	30	30
P-2/P-1	2	2	2	2	2	4	7	7	7	7
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>57</b>

ANNEXE XI

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Coût des transports, du matériel appartenant aux contingents et du personnel militaire pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994

(En dollars des États-Unis)

Composantes militaires de la Mission	Matériel	Personnel militaire	Total
Camions et corps principal du Royaume-Uni	3 171 250	723 750	3 895 000
Éclaireurs australiens	300 000	100 000	400 000
Matériel néerlandais	2 167 479	—	2 167 479
Matériel allemand	4 500 000	—	4 500 000
Corps principal australien	6 450 000	2 150 000	8 600 000
Corps principal canadien	9 531 900	350 000	9 881 900
Bataillon éthiopien	1 074 351	—	1 074 351
Bataillon nigérian	1 250 000	1 250 000	2 500 000
Reste du bataillon ghanéen	—	1 000 000	1 000 000
Bataillon zambien	1 000 000	1 500 000	2 500 000
Bataillon tunisien	1 000 000	1 500 000	2 500 000
Compagnie malawienne	400 000	600 000	1 000 000
Compagnie malienne	400 000	600 000	1 000 000
Véhicules sud-africains	750 000	—	750 000
Aéroport canadien	97 920	97 920	195 840
Véhicules blindés de transport de troupe américains	4 911 900	—	4 911 900
<b>Total</b>	<b>37 004 800</b>	<b>9 871 670</b>	<b>46 876 470</b>

ANNEXE XII

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Tableau des effectifs du personnel civil (actuels et proposés)

Catégorie	Effectifs actuels	Effectifs proposés	Augmentation
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Secrétaire général adjoint	1	1	0
Sous-Secrétaire général	1	1	0
D-2	1	1	0
D-1	2	2	0
P-5	4	5	1
P-4	9	10	1
P-3	7	30	23
P-2/1	0	7	7
<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	<b>57</b>	<b>32</b>
Agents du service mobile	51	67	16
Agents des services généraux (1re classe)	3	6	3
Agents des services généraux (autres classes)	47	103	56
<b>Total, Personnel recruté sur le plan international</b>	<b>126</b>	<b>233</b>	<b>107</b>
Personnel recruté localement	68	173	105
Volontaires des Nations Unies	0	74	74
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>480</b>	<b>286</b>

ANNEXE XIII

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda  
 Répartition du tableau des effectifs proposés par bureau

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents du Service mobile, des services généraux et de sécurité				Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté localement	Volontaires des Nations Unies	Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (première classe)					Services généraux (autres classes)	Service de sécurité
<b>DIVISION DES OPÉRATIONS</b>																	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général détaché auprès de la Mission	1									1				2	3	1	4
Directeur		1								1				1	2	1	3
Assistant spécial				1										0	1		1
Conseiller politique principal			1											1	2	1	3
Spécialiste des questions politiques					1	1				2				1	3	1	4
Juriste					1	1				2				1	3	1	4
Fonctionnaire de l'information/porte-parole			1							1				1	2	1	3
Vérificateur des comptes				1						1				1	2	1	3
Total partiel	1	0	1	1	3	3	1	0	0	10	0	1	7	8	18	6	24
Bureau du Commandant de la Force																	
Commandant de la Force		1								1				2	3		3
Officier d'état-major : militaires/de police										0		5		5	5		5
Appui du contingent										0				0	0	40	40
Total partiel	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6	0	7	8	40	48
Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire					1	1	1			3				3	6	3	9
Total partiel	0	0	0	0	1	1	1	0	0	3	0	3	0	3	6	3	9
<b>TOTAL DIVISION DES OPÉRATIONS</b>	1	1	1	1	4	4	2	0	0	14	0	2	16	18	32	49	81
<b>DIVISION DE L'ADMINISTRATION</b>																	
Bureau du fonctionnaire d'administration en chef																	
Fonctionnaire d'administration en chef			1							1				2	3	1	4
Fonctionnaires d'administration (hors classe)					1					1				1	2	1	3
Fonctionnaires d'administration						1	1			2				2	4	2	4
Total partiel	0	0	0	1	1	1	1	0	0	4	0	1	4	5	9	2	11
Personnel																	
Bureau du chef						1				1				1	2		2
Personnel recruté sur le plan international							1			1				2	3	2	5
Personnel local							1			1				2	3	2	5
Traducteurs/interprètes								2		2				1	3	4	7
Total partiel	0	0	0	0	0	1	4	0	0	5	0	6	0	6	11	8	19

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents du Service mobile, des services généraux et de sécurité				Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté localement	Volontaires des Nations Unies	Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (première classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel						
																			SGA	SSG
Achats																				
Bureau du chef									1					1				1	3	
Groupe des achats										2				2				2	4	10
Groupe des contrats														1				1	2	6
Groupe du traitement et de la facilitation des dossiers																				5
Total partiel Services généraux	0	0	0	0	0	1	3	1	5	2	0	4	0	6				11	7	24
Bureau du chef																				5
Enregistrement/courrier/valise diplomatique									1					2				3	2	6
Contrôle du matériel et des stocks														4				4	2	21
Archives														5				6	5	10
Examen des réclamations/Comité de contrôle du matériel														1				1	2	3
Réception et inspection																				5
Reproduction																				9
Total partiel	0	0	0	0	0	1	3	0	4	2	1	17	0	20				24	18	52
Systèmes de gestion																				
Bureau du chef																				2
Logiciels																				4
Gestion des systèmes																				8
Matériel de traitement de l'information																				4
Total partiel Finances	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	1	5	0	6				8	4	18
Bureau du chef																				2
Groupe de la comptabilité																				5
Groupe de la gestion du budget																				4
Caisier																				4
Palements																				8
Total partiel	0	0	0	0	0	1	3	0	4	3	1	7	0	11				15	6	23
Bureau des transports																				
Bureau du chef																				3
Stocks et dossiers																				4
Expédition																				4
Carburants et lubrifiants																				3
Pièces de rechange																				4
Sécurité																				3
Atelier et entretien																				16
Total partiel	0	0	0	0	0	0	1	0	1	10	0	1	0	11				12	15	37

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents du Service mobile, des services généraux et de sécurité				Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté localement	Volontaires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (première classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel					
Communication																			
Atelier radio								0	2					2				2	4
Groupe électrogène								0	2					2				2	8
Groupe électrique								0	1					1				2	5
Centre des communications								0	5			2		7				1	8
Groupe du matériel spécial								0	1					1				1	2
Magasins radio								0	1					1				1	2
Total partiel								0	12			2		14			8	7	29
Logistique																			
Bureau du chef								1			1			1				2	2
Centre de contrôle logistique								1	2					2				3	5
Fournitures								1	2					2				3	7
Gestion des contrats								1	1		1			1				2	5
Total partiel								0	4			2		6			3	6	19
Contrôle des mouvements																			
Bureau du chef								1						1				2	2
Opérations aériennes								1	1		1			1				2	4
Centre du contrôle des mouvements								1						0				1	3
Voyages et trafic marchandise								1	3		1			4				5	6
Total partiel								0	4		3		0	6			2	3	15
Sécurité																			
Bureau du chef								1			2			22				5	28
Total partiel								0	1		0		20	22			5	0	28
Bureaux d'administration sectorielle (Rwanda)																			
Fonctionnaire d'administration																			
Assistant administratif								5			5			0				5	10
Groupe administratif du Service mobile (Kigali)																			
Achats								0	2					2				2	2
Finances								0						0				0	10
Logistique								0	5					5				5	5
Transports								0	5					5				5	10
Services des bâtiments et des travaux techniques								0						5				5	15
Communications								0	5					0				0	10
Total partiel								0	22		0	5	0	27			25	20	77
Nairobi																			
Fonctionnaires d'administration								1						1				1	3
Achats								0	2					2				2	4
Finances								0	1					1				1	2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents du Service mobile, des services généraux et de sécurité				Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté localement	Volontaires des Nations Unies	Total général			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (première classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel							
Transports														0				0	5		5
Services généraux (réception et inspection)								0				2		2				2	1		3
Contrôle des mouvements								0			1			2				2	2	1	5
Total partiel	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	4	0	0	8				9	12	1	22
Entebbe/Kampala																					
Fonctionnaire d'administration						1		1				1		1				2	1		3
Achats								0		1				1				1	1		2
Finances								0		1				1				1			1
Transports								0		1				1				1	3		4
Services généraux (réception et inspection)								0				2		2				2	1		3
Contrôle des mouvements								0		2				2				2	2	1	5
Total partiel	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	5	0	0	8				9	8	1	18
Bâtiments et travaux techniques (Siège)																					
Bureau du chef								1						1				2			2
Groupe d'études techniques								1						1				2	1	2	5
Total partiel	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	2	0	2				4	1	2	7
TOTAL, DIVISION DE L'ADMINISTRATION	0	0	0	1	1	6	28	7	43	67	4	67	20	158				201	124	74	399
TOTAL GÉNÉRAL	1	1	1	2	5	10	30	7	57	67	6	83	20	176				233	173	74	480

ANNEXE XIV

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Titres fonctionnels des postes de la catégorie des administrateurs  
et fonctionnaires de rang supérieur, et résumé des définitions  
d'emploi correspondantes

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

1. Représentant spécial du Secrétaire général (SGA)

Dirige la Mission et agit au nom du Secrétaire général pour toutes les questions concernant les bons offices du Secrétaire général au Rwanda. Consulte le Secrétaire général et applique la politique définie en ce qui concerne la mission de bons offices de l'Organisation des Nations Unies au Rwanda.

2. Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (D-2)

Supervise tous les aspects de la Mission, coordonne les activités des divers conseillers et fait rapport à ce sujet au Représentant spécial; prête son concours au Représentant spécial et agit en son nom, selon que de besoin.

3. Conseiller politique principal (D-1)

Prête son concours au Représentant spécial, au Directeur et au Commandant de la Force dans l'exercice des bons offices du Secrétaire général et l'exécution des activités de maintien de la paix. Suit l'évolution de la situation politique locale, à la fois dans le contexte des travaux de la Mission et dans une optique internationale et nationale plus large; recommande les politiques à suivre et les mesures de caractère politique à prendre et consulte le Département des affaires politiques.

4. Assistant spécial (P-5)

Aide le Directeur à s'acquitter de ses responsabilités, prend les dispositions requises pour organiser le calendrier officiel du Représentant spécial et faciliter ses travaux, et s'acquitte de tâches connexes.

5. Spécialiste des questions politiques (1 P-5, 1 P-4)

Prête son concours au Conseiller politique principal en le tenant au courant de l'évolution de la situation sur le plan local, national et régional. Fait des recherches et évalue la situation politique dans le pays.

6. Juriste (1 P-4, 1 P-3)

Procède à l'examen d'ensemble des activités de la Mission, en analyse les progrès par rapport au mandat défini et fait rapport à ce sujet au Représentant spécial.

7. Porte-parole/fonctionnaire de l'information (P-5)

Remplit les fonctions de porte-parole du Représentant spécial. Est chargé de la communication officielle d'informations à la presse et au public au sujet des travaux de la Mission et des conditions locales dans lesquelles celle-ci opère. Conseille le Représentant spécial et le Commandant de la Force sur les questions concernant les relations avec la presse. Informe le Représentant spécial et le Siège de l'ONU des faits nouveaux pertinents qui se produisent sur le plan politique.

8. Vérificateur des comptes affecté à la Mission (P-4)

Le vérificateur des comptes, qui doit être détaché auprès de la Mission par le Bureau des inspections et investigations, relèvera de ce dernier par l'intermédiaire de la Division de l'audit et du contrôle de gestion. Il assistera le Représentant spécial du Secrétaire général pour tout ce qui concerne le contrôle financier et le contrôle de gestion et portera à son attention toute question spéciale ou urgente sur laquelle ce dernier aurait à se prononcer. Il coordonnera ses travaux avec ceux des vérificateurs externes des comptes qui viendraient à se rendre auprès de la Mission et mènera toute enquête ou tout examen préliminaire qui pourrait être demandé par les équipes de vérification des comptes dépêchées par le Bureau des inspections et investigations.

Bureau du Commandant de la Force

1. Commandant de la Force (SSG)

Est responsable du commandement d'ensemble des troupes affectées à la Mission, dans l'accomplissement du mandat de la Mission, tel qu'il a été défini et approuvé par le Conseil de sécurité.

Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire

1. Chef (P-5)

Coordonne les efforts d'assistance humanitaire menés par les organismes des Nations Unies, les bailleurs d'aide bilatérale, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes concernés, et maintient des liens étroits de coopération avec le Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide humanitaire au Rwanda.

2. Fonctionnaire chargé de l'assistance humanitaire (1 P-4, 1 P-3)

Aide le Chef du Bureau à coordonner les efforts d'assistance humanitaire menés par les organismes des Nations Unies, les bailleurs d'aide bilatérale, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes concernés.

Bureau du Directeur de la Division de l'administration

1. Directeur de la Division de l'administration/Chef de l'administration (D-1)

Administrateur général, responsable de l'ensemble des questions concernant l'administration, le personnel, les achats et les finances de la Mission; est chargé des opérations courantes de gestion et de contrôle et remplit les fonctions de chef de mission en l'absence du Représentant spécial et du Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

2. Fonctionnaire d'administration hors classe (P-5)

Fonctionnaire régional, placé sous la direction du Chef de l'administration, et responsable de la supervision de l'ensemble du personnel et des services d'appui dans les bureaux locaux ainsi que de la gestion financière et administrative d'ensemble du bureau régional.

3. Fonctionnaire d'administration (1 P-4, 1 P-3)

Prête son concours au fonctionnaire d'administration principal pour les questions administratives dans le bureau régional et les bureaux locaux.

4. Bureau du Chef du personnel

Chef (P-4)

Administrateur du personnel (2 P-3)

Le Bureau est chargé de l'ensemble des tâches concernant l'administration du personnel, notamment la planification des effectifs, la dotation en effectifs, le classement des postes, les relations avec le personnel, les nominations, les promotions, les cessations de service, les affectations et le perfectionnement du personnel.

5. Traducteur/interprète (2 P-3)

Assure les services de traduction et d'interprétation requis pour la passation des consignes militaires, les réunions publiques et privées de haut niveau et les tours de service dans les différents secteurs; traduit les documents officiels.

6. Bureau du Chef des achats

Chef (P-4)

Fonctionnaire chargé des marchés et des achats (3 P-3)

Chef du groupe du traitement et de la facilitation des dossiers (P-2)

Le Bureau est chargé de tous les achats de biens et services, tant sur le plan local que régional, dans la limite des pouvoirs spécifiquement délégués à la Mission et conformément aux règles, règlements et directives pertinents de

/...

l'ONU. Il procède à l'ouverture des plis renfermant les soumissions, s'occupe de la suite donnée aux commandes et marchés passés sur le plan local et en surveille l'exécution, et suit les opérations de livraison et de facturation.

7. Bureau du Chef des services généraux

Chef (P-4)

Contrôle des biens et gestion des stocks (P-3)

Examen des réclamations/Comité de contrôle du matériel (P-3)

Réception et inspection des livraisons (P-3)

Le Bureau assure la gestion des bâtiments et les services requis en matière de bureaux, magasins et logements pour le personnel militaire (et civil, le cas échéant); il planifie, organise et contrôle les services centraux d'enregistrement, du courrier et de gestion des stocks ainsi que les services connexes; il reçoit et prépare les réclamations s'y rapportant et les documents à fournir au Comité de contrôle du matériel, selon que de besoin; il prend livraison des marchandises, les inspecte et établit les documents requis pour leur paiement.

8. Bureau du Chef des systèmes intégrés de gestion

Chef (P-3)

Responsable des équipements informatiques (P-3)

Le Bureau assure la mise en place des systèmes informatiques des bureaux de la Mission et la maintenance d'un système de stockage de toutes les données en vue de leur transfert électronique au Siège; il est responsable de l'analyse des données, supervise l'utilisation des logiciels d'application et fournit un appui aux utilisateurs.

9. Bureau du Chef des services financiers

Chef (P-4)

Groupe de la comptabilité (P-3)

Groupe de la gestion budgétaire (P-3)

Groupe des paiements (P-3)

Le Bureau est chargé de l'administration générale des comptes de la Mission; il prépare et présente les prévisions de dépenses au titre des programmes et les rapports sur l'exécution du budget au niveau local; il assure l'application du règlement financier, des règles de gestion financière et des instructions correspondantes et supervise le personnel des services financiers. Il se charge de la préparation des prévisions de dépenses et des rapports sur l'exécution du budget ainsi que du paiement des factures.

10. Chef du Bureau des transports (P-3)

Assume la responsabilité globale de la gestion du parc automobile de la Mission; supervise les services responsables de la gestion des stocks et de la tenue des registres, de la répartition des véhicules, des carburants, huiles et lubrifiants, des pièces détachées, de la sécurité, des ateliers de réparation et de l'entretien.

11. Bureau du Chef du contrôle logistique

Chef (P-3)

Centre de contrôle logistique (P-2)

Fournitures (P-2)

Gestion des marchés (P-2)

Le Bureau assure la gestion des services de planification et de liaison entre les organismes militaires et civils dans la zone de la Mission; il sert d'organe de liaison en vue de résoudre les problèmes logistiques qui se posent dans l'ensemble de la Mission; il assure en outre la liaison entre les services responsables du budget et ceux chargés des achats.

12. Bureau du Chef du contrôle des mouvements

Chef (P-3)

Opérations aériennes (P-2)

Centre de contrôle des mouvements (P-2)

Voyages du personnel et transport de matériel (P-2)

Le Bureau détermine les heures et dates des transports aériens requis pour la Mission, s'assure que cette dernière dispose du matériel nécessaire au bon déroulement des opérations courantes ainsi qu'à celle des opérations d'urgence, et s'occupe de tout ce qui a trait aux voyages du personnel et au transport de matériel, notamment la réservation des places, la fourniture des documents de voyage requis et tout arrangement spécial.

13. Chef de la sécurité (P-3)

Assure la sécurité et la sûreté des locaux de la Mission, notamment la supervision des gardes.

14. Bureau du Chef de la gestion des bâtiments

Chef (P-4)

Ingénieur (P-3)

Le Bureau est responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la réparation des locaux de la Mission, du matériel et des appareils connexes (plomberie, électricité, etc.) ainsi que du mobilier.

15. Fonctionnaire d'administration

Secteurs (5 P-3)

Nairobi (1 P-3)

Kampala (1 P-3)

Est chargé de l'administration et de la supervision du personnel d'appui s'occupant des questions relatives au personnel, aux achats, aux services financiers, à la logistique, aux transports, à la gestion des bâtiments et aux études techniques s'y rapportant, au contrôle des mouvements et aux communications.

ANNEXE XV

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période du 5 avril au 9 décembre 1994

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Coût standard annuel			Coût estimatif total			Indemnité de subsistance en mission	
		Mois de travail	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel
<b>Personnel international</b>									
SGA (affectation de mission)	1	8,1	87,0	52,7	52,3	58,7	35,6	35,3	30,2
SSG (affectation de mission)	1	8,1	80,3	47,9	47,0	54,2	32,3	31,7	30,2
D-2	1	8,1	100,7	40,6	40,1	68,0	27,4	27,1	26,6
D-1	2	13,2	94,4	37,5	36,5	103,8	41,3	40,2	44,2
P-5	5	23,5	86,2	34,2	32,0	168,8	67,0	62,7	60,3
P-4	8	37,5	74,7	29,7	25,9	233,4	92,8	80,9	113,2
P-4 (affectation de mission)	2	9,4	53,0	29,7	25,9	41,5	23,3	20,3	28,9
P-3	25	70,0	61,9	24,6	19,3	361,1	143,5	112,6	211,6
P-3 (affectation de mission)	5	14,0	44,0	24,6	19,3	51,3	28,7	22,5	43,4
P-2/1	7	28,7	50,1	19,9	13,5	119,8	47,6	32,3	84,2
Agents du Service mobile	67	386,7	50,7	51,5	20,1	1 633,8	1 659,6	647,7	1 162,0
Agents des services généraux (1re classe)	6	21,6	48,6	19,3	20,6	87,5	34,7	37,1	60,2
Agents des services généraux (Autres classes)	83	327,3	35,5	14,1	13,2	968,3	384,6	360,0	991,0
Agents de sécurité	20	56,0	38,1	15,1	14,7	177,8	70,5	68,6	170,6
<b>Total partiel, personnel international</b>	<b>233</b>					<b>4 128,0</b>	<b>2 688,9</b>	<b>1 579,0</b>	<b>3 056,6</b>
Prime de risque							608,7		
<b>Total, personnel international</b>							<b>3 297,6</b>		
Personnel local, Rwanda et Ouganda	161	497,2	5,8	1,2	1,3	240,3	49,7	53,9	0,0
Personnel local, Nairobi	12	37,1	5,2	1,0	1,2	16,1	3,1	3,7	0,0
<b>Total partiel, personnel local</b>	<b>173</b>					<b>256,4</b>	<b>52,8</b>	<b>57,6</b>	<b>0,0</b>
Prime de risque							38,8		
<b>Total, personnel local</b>							<b>91,6</b>		
<b>Total, personnel international et personnel local</b>	<b>406</b>					<b>4 384,4</b>	<b>3 389,2</b>	<b>1 636,6</b>	<b>3 056,6</b>

ANNEXE XVI  
Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Nombre de personnes	Coût standard annuel			Coût estimatif total			Indemnité de subsistance en mission	
		Mois de travail	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel
<b>Personnel international</b>									
SGA (affectation de mission)	1	12,0	88,5	54,7	53,4	88,5	54,7	53,4	44,3
SSG (affectation de mission)	1	12,0	81,6	49,8	48,0	81,6	49,8	48,0	44,3
D-2	1	12,0	104,8	42,2	41,0	104,8	42,2	41,0	38,9
D-1	2	24,0	98,1	38,9	37,3	196,2	77,8	74,6	77,9
P-5	5	60,0	89,7	35,6	32,8	448,5	178,0	164,0	178,7
P-4	8	96,0	77,7	30,8	26,5	621,6	246,4	212,0	285,9
P-4 (affectation de mission)	2	24,0	53,9	30,8	26,5	107,8	61,6	53,0	71,5
P-3	25	300,0	64,4	25,6	19,7	1 610,0	640,0	492,5	893,4
P-3 (affectation de mission)	5	60,0	44,7	25,6	19,7	223,5	128,0	98,5	178,7
P-2/1	7	84,0	52,2	20,7	13,9	365,4	144,9	97,3	250,1
Agents du Service mobile	67	804,0	51,1	51,9	20,6	3 423,7	3 477,3	1 380,2	2 394,2
Agents des services généraux (1re classe)	6	72,0	50,6	20,1	21,7	303,6	120,6	130,2	214,4
Agents des services généraux (Autres classes)	83	996,0	36,9	14,6	14,0	3 062,7	1 211,8	1 162,0	2 966,0
Agents de sécurité	20	240,0	39,7	15,8	15,6	794,0	316,0	312,0	714,7
<b>Total, personnel international</b>	<b>233</b>					<b>11 431,9</b>	<b>6 749,1</b>	<b>4 318,7</b>	<b>8 353,0</b>
Personnel local, Rwanda et Ouganda	161	1 932,0	5,8	1,2	1,3	933,8	193,2	209,2	0,0
Personnel local, Nairobi	12	144,0	5,2	1,0	1,2	62,4	12,0	14,4	0,0
<b>Total, personnel local</b>	<b>173</b>					<b>996,2</b>	<b>205,2</b>	<b>223,6</b>	<b>0,0</b>
<b>Total, personnel international et personnel local</b>	<b>406</b>					<b>12 428,1</b>	<b>6 954,3</b>	<b>4 542,3</b>	<b>8 353,0</b>

ANNEXE XVII

Location de locaux pour la MINUAR durant la période du  
5 avril au 9 décembre 1994

Emplacement	Loyer mensuel (Dollars)	Nombre de mois	Total (Dollars)
<b>Nairobi</b>			
Locaux à usage de bureaux pour 100 personnes	20 000	2	40 000
Bureaux à l'aéroport	2 000	4	8 000
Camp des Nations Unies à Gigiri	2 300	8	18 400
<b>Kampala</b>			
Entrepôt de 3 000 m <sup>2</sup>	8 000	6	48 000
Entrepôt de 2 000 m <sup>2</sup>	5 300	5	26 500
Locaux à usage de bureaux pour 10 personnes	500	5	2 500
Local à usage de bureau à l'aéroport	500	5	2 500
Loyer du terrain pour un camp de transit	5 000	5	25 000
<b>Rwanda</b>			
<b>Kigali</b>			
Entrepôt de 3 000 m <sup>2</sup> à l'aéroport	490	8	3 920
Camp et ateliers	3 000	6	18 000
Hôtel Méridien	10 000	8	80 000
Chay Lodo	10 000	6	60 000
Stade Amohoro (entretien)	5 100	8	40 800
Hôtel Amohoro	10 000	8	80 000
École, entrepôt	5 300	6	31 800
<b>Secteurs</b>			
Secteur 1	1 500	4	6 000
Secteur 2	1 500	4	6 000
Secteur 3	1 500	4	6 000
Secteur 4	1 500	4	6 000
Secteur 5	1 500	4	6 000
Ateliers de secteur x 5 (500 dollars chacun)	2 500	4	10 000
Terrain pour les contingents x 16 emplacements (250 dollars chacun)	4 000	4	16 000
Quartier général des observateurs militaires de l'ONU x 14 (500 dollars chacun)	7 000	4	28 000
<b>Total</b>	<b>108 490</b>		<b>569 420</b>

ANNEXE XVIII

Location de locaux pour la MINUAR durant la période du  
10 décembre 1994 au 9 décembre 1995

Emplacement	Loyer mensuel (Dollars)	Nombre de mois	Total (Dollars)
Nairobi			
Bureau à l'aéroport	2 000	12	24 000
Camp des Nations Unies à Gigiri	2 300	12	27 600
Kampala			
Entrepôt de 3 000 m <sup>2</sup>	8 000	12	96 000
Entrepôt de 2 000 m <sup>2</sup>	5 300	12	63 600
Locaux à usage de bureaux pour 10 personnes	500	12	6 000
Local à usage de bureau à l'aéroport	500	12	6 000
Loyer du terrain pour un camp de transit	5 000	12	60 000
Rwanda			
Kigali			
Entrepôt de 3 000 m <sup>2</sup> à l'aéroport	490	12	5 900
Camp et ateliers	3 000	12	36 000
Hôtel Méridien	10 000	12	120 000
Chay Lodo	10 000	12	120 000
Stade Amohoro (entretien)	5 100	12	61 200
Hôtel Amohoro	10 000	12	120 000
École, entrepôt	5 300	12	63 600
Secteurs			
Secteur 1	1 500	12	18 000
Secteur 2	1 500	12	18 000
Secteur 3	1 500	12	18 000
Secteur 4	1 500	12	18 000
Secteur 5	1 500	12	18 000
Ateliers de secteur x 5 (500 dollars chacun)	2 500	12	30 000
Terrain pour les contingents x 16 emplacements (250 dollars chacun)	4 000	12	48 000
Quartier général des observateurs militaires de l'ONU x 14 (500 dollars chacun)	7 000	12	84 000
Total	88 490		1 061 900

ANNEXE XIX

Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en véhicules durant  
 la période du 5 avril au 9 décembre 1994

Désignation	Acquis en cours de mandat (05/10/93- 04/04/94)	Volé ou détruit	Inventaire actuel	Besoins (05/04- 09/12/94)	Dotation globale	Coût unitaire (Dollars)	Coût total (Dollars)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
			(1-2)		(3+4)		
Berline (légère)	8		8	13	21	13 000	169 000
Berline (moyenne)			0	4	4	17 000	68 000
Berline (lourde)			0	7	7	20 000	140 000
"Jeep" 4 x 4	170	89	81	222	303	20 500	4 551 000
Autocar (léger)	10	10	0	28	28	19 000	532 000
Autocar (moyen)			0	5	5	35 000	175 000
Autocar (lourd)			0	1	1	120 000	120 000
Fourgonnette	124	50	74	0	74	16 000	0
Camion (léger)			0	40	40	50 000	2 000 000
Camion (moyen) <sup>a</sup>	6		6	43 <sup>a</sup>	49	11 200	481 600
Camion (lourd)			0	5	5	100 000	500 000
Ambulance	3	3	0	18	18	40 000	720 000
Camion-grue			0	1	1	75 000	75 000
Dépanneuse			0	5	5	75 000	375 000
Camion-citerne à carburant			0	3	3	95 000	285 000
Camion-citerne à eau			0	3	3	95 000	285 000
Remorque-citerne à eau			0	100	100	3 000	300 000
Remorque à marchandises			0	50	50	3 000	150 000
Auto-pompe			0	3	3	150 000	450 000
Élévateur à fourche (léger)	3		3	4	7	35 000	140 000
Élévateur à fourche (lourd)			0	1	1	150 000	150 000
Total partiel	324	152	172	556	728		11 666 600
Fret (15 %)							1 750 000
Total							13 416 600
<u>Moins : Véhicules de l'ONUSOM</u>					<u>Quantité</u>		
Berline (légère)					9	13 000	(117 000)
"Jeep" 4 x 4					49	20 500	(1 004 500)
Autocar (léger)					2	19 000	(38 000)
Dépanneuse					5	75 000	(375 000)
Élévateur à fourche (léger)					1	35 000	(35 000)
Élévateur à fourche (lourd)					1	150 000	(150 000)
Total					67		(1 719 500)
Total requis							11 697 100

<sup>a</sup> À acheter à un État Membre.

## ANNEXE XX

## Répartition des véhicules de la MINUAR par affectation

Désignation	QG Kigali	Aéroport international Kigali	Bureaux de secteur Rwanda	Bureau régional Nairobi	Aéroport international Nairobi	Aéroport international Entebbe	Contingents militaires	Observateurs militaires des Nations Unies	Police civile	Total
Berline légère	19			2						21
Berline moyenne	3								1	4
Berline lourde	7									7
"Jeep" 4 x 4	44	2	25	2			50	150	30	303
Autocar (léger)	15	4	5	4						28
Autocar (moyen)		1					4			5
Autocar (lourd)		1								1
Fourgonnette	44	3	25	2						74
Camion (léger)							40			40
Camion (moyen)	3	1	5				40			49
Camion (lourd)	3	2								5
Ambulance	1	2	5				10			18
Camion-grue	1									1
Dépanneuse	1						4			5
Camion-citerne à carburant	2	1								3
Camion-citerne à eau							3			3
Remorque-citerne à eau							100			100
Remorque à marchandises							50			50
Auto-pompe		3								3
Élévateur à fourche léger	1	2			2	2				7
Élévateur à fourche lourd	1									1
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>22</b>	<b>65</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>301</b>	<b>150</b>	<b>31</b>	<b>728</b>

ANNEXE XXI  
 Répartition des véhicules de la MINUAR par service

Désignation	Bureau du commandant de la RSSG	Bureau de l'assistance humanitaire	Direction de l'administration	Personnel	Achats	Services généraux	Systèmes intégrés de gestion	Finances	Transports	Transmissions	Logistique	Contrôle des mouvements	Aéroport de Kigali	Bureaux de secours du Rwanda	Bureau régional de Nairobi	Aéroport international de Nairobi	Aéroport international Entebbe	Services de gestion des bâtiments	Observateurs militaires	Contin-gent militaire	Police civile	Sécurité	Total
Berline (légère)	4	1	1	1	1	2	1	1	3	1	1	1			2							1	21
Berline (moyenne)	1	1	1																		1		4
Berline (lourd)	1	1							5														7
"Jeep" 4 x 4	1	1	4	1	2	2	1	1	20	2	1	1	2	25	2			2	150	50	30	5	303
Autocar (léger)									15				4	5	4								28
Autocar (moyen)												1											5
Autocar (lourd)												1											1
Fourgonnette					4	4	2	2	12	7	4	3	3	25	2			3				3	74
Camion (léger)																							40
Camion (moyen)									3			1		5									40
Camion (lourd)									3			2											5
Ambulance									1			2		5									18
Camion-grue										1													1
Dépanneuse									1														5
Camion-citerne à carburant									2														3
Camion-citerne à eau												1											3
Remorque-citerne à eau																							3
Remorque à marchandises																							100
Auto-pompe																							50
Élévateur à fourche (léger)									1			2											3
Élévateur à fourche (lourd)										1													7
																							1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>67</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>65</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>150</b>	<b>301</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>728</b>

ANNEXE XXII

Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR aux fins des opérations aériennes durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994

Type d'aéronef	Nombre d'appareils	Total mois/aéronef	Coût mensuel de location par appareil (dollars)	Coût estimatif de location de base (dollars)	Heures de vol supplémentaires par mois par appareil	Coût de l'heure de vol supplémentaire (dollars)	Nombre total d'heures de vol supplémentaires	Coût total de location (dollars)	Consommation estimative de carburant <sup>a</sup> (dollars)	Frais de peinture (dollars)	Déploiement/retrait (dollars)	Assurance risques de guerre (dollars)	Coût total (dollars)
<b>HÉLICOPTÈRES</b>													
B 212 (moyen) (type civil)	3	24,3	120 000	2 916 000	15	900	328 050	3 244 050	209 952	270 838	0	150 000	3 679 888
B 212 (moyen) (type civil)	2	2,0	120 000	240 000	0	0	0	240 000	14 400	18 576	0	50 000	328 576
B 212 (moyen) (type militaire)	4	8,4	120 000	1 008 000	0	0	0	1 008 000	48 384	62 415	0	20 000	1 090 415
B 206 (léger)	4	4,4	63 750	280 500	15	400	26 400	306 900	15 048	19 412	16 000	20 000	362 312
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>13</b>	<b>39,1</b>		<b>4 444 500</b>			<b>354 500</b>	<b>4 799 000</b>	<b>287 800</b>	<b>371 200</b>	<b>16 000</b>	<b>200 000</b>	<b>5 461 200</b>
<b>AVIONS</b>													
C 130 (gros porteur) <sup>c</sup>	2	9,6						8 500 000	511 920	660 377			9 160 377
CN 235 <sup>c</sup>	1	3,2						1 066 700	72 000	92 880			1 159 580
<b>Total<sup>b</sup></b>		<b>12,8</b>						<b>9 566 700</b>	<b>583 900</b>	<b>753 300</b>			<b>10 320 000</b>

<sup>a</sup> Gallons (1 gallon = 3,78 l).

<sup>b</sup> Chiffre arrondi.

<sup>c</sup> Aéronef militaire loué par lettre d'attribution "tout compris" (matériel et services).

ANNEXE XXIII

Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR aux fins des opérations aériennes durant la période du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995

Type d'aéronef	Nombre d'appareils	Total mois/aéronef	Coût mensuel de location par appareil (dollars)	Coût estimatif de location de base (dollars)	Heures de vol supplémentaires par mois par appareil	Coût de l'heure de vol supplémentaire (dollars)	Nombre total d'heures de vol supplémentaires	Coût total de location (dollars)	Consommation estimative de carburant <sup>a</sup>	Frais de peinture (dollars)	Déploiement/traitements (dollars)	Coût total (dollars)
<b>HÉLICOPTÈRES</b>												
B 212 (moyen) (type civil)	3	36,0	120 000	4 320 000	15	900	486 000	4 806 000	311 040	0	15 000	5 222 242
B 212 (moyen) (type militaire)	4	48,0	120 000	5 760 000	0	0	0	5 760 000	276 480	0	20 000	6 136 659
B 206 (moyen) (type militaire)	4	48,0	63 750	3 060 000	15	400	288 000	3 348 000	164 160	0	20 000	3 579 766
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>11</b>	<b>132,0</b>		<b>13 140 000</b>			<b>774 000</b>	<b>13 914 000</b>	<b>751 700</b>	<b>969 700</b>	<b>55 000</b>	<b>14 938 700</b>
<b>AVIONS</b>												
CN 235 <sup>c</sup>	1	2,8						933 300	63 000	81 270		1 014 570
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>1</b>	<b>2,8</b>						<b>933 300</b>	<b>63 000</b>	<b>81 300</b>		<b>1 014 600</b>

<sup>a</sup> Gallons (1 gallon = 3,78 l).

<sup>b</sup> Chiffre arrondi.

<sup>c</sup> Aéronef militaire loué par lettre d'attribution "tout compris" (matériel et services).

ANNEXE XXIV

Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en matériel de transmissions durant la période  
 du 5 avril au 9 décembre 1994

Désignation	Acquis en cours de mandat (05/10/93- 04/04/94)	Volé ou détruit	Inventaire actuel (1-2) 3	Besoins (05/04- 09/12/94)	Dotation globale (3+4) 5	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
	1	2		4		6	7
<u>Matériel VHF</u>							
Walkie-talkie (ouvert)	529	100	429	171	600	500	85 500
Appareil mobile	106		106	129	235	800	103 200
Station fixe	85		85	7	92	1 200	8 400
Répéteur	9		9	8	17	2 000	16 000
Station fixe air-sol			0	6	6	4 000	24 000
Appareil portatif air-sol				23	23	800	18 400
<u>Matériel HF</u>							
Station fixe	2		2	10	12	30 000	300 000
Antenne doublet piégé	2		2	10	12	1 500	15 000
<u>Matériel de satellite</u>							
Station terrienne INTELSAT	1		1	0	1	—	0
Terminal INMARSAT "A"	1		1	2	3	30 000	60 000
Terminal INMARSAT "M"	2		2	3	5	30 000	90 000
Terminal INMARSAT "C"	6		6	4	10	10 000	40 000
Station terrienne VSAT			0	5	5	200 000	1 000 000
Matériel de positionnement global			0	5	5	1 500	7 500
<u>Matériel de télécopie</u>							
Télécopieur (papier ordinaire)			0	15	15	4 000	60 000
Télécopieur (papier thermosensible)			0	10	10	1 000	10 000
<u>Matériel téléphonique</u>							
Grand central téléphonique			0	1	1	50 000	50 000
Petit central téléphonique			0	20	20	10 000	200 000
Téléphone de campagne			0	10	10	8 000	80 000
Appareil téléphonique			0	500	500	50	25 000
Matériaux d'installation			0	1	1	35 000	35 000
Câbles			0	1	1	27 000	27 000
Outils et instruments			0	1	1	10 000	10 000
Total partiel							2 265 000
Fret (12 %)							271 800
Total							2 536 800
<u>Moins : Matériel de l'ONUSOM</u>							
					<u>Quantité</u>		
Station terrienne VSAT					1	200 000	(200 000)
Petit central téléphonique					1	10 000	(10 000)
Total							(210 000)
Total requis							<u>2 326 800</u>

ANNEXE XXV

Répartition du matériel de transmissions de la MINUAR par affectation

Désignation	QG Kigali	Aéroport international Kigali	Bureaux de secteur du Rwanda	Bureau régional Nairobi	Aéroport international Nairobi	Aéroport international Entebbe	Mombassa	Emplacements de répéteur	Pièces de rechange en magasin	Total
<b>1. MATÉRIEL VHF</b>										
Walkie-talkie	250	35	250	15	10	10	5		25	600
Station fixe	20	3	50	3	2	2	2		10	92
Appareil mobile	75	15	125	5		5	2		8	235
Station de répéteur		1	5					14	3	17
Station fixe air-sol		3	15		2	2			1	23
<b>2. MATÉRIEL HF</b>										
Station fixe	2	1	1	1	1	1	1	2	2	12
Antenne	2	1	1	1	1	1	1	2	2	12
<b>3. MATÉRIEL DE SATELLITE</b>										
Station INTELSAT	1									1
Terminal INMARSAT "A"	1					1	1			3
Terminal INMARSAT "M"	1					1	1		1	5
Terminal INMARSAT "C"			6			1	1		1	10
Station VSAT			5							5
Matériel de positionnement global			5							5

ANNEXE XXVI

Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en matériel de bureau durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994

Désignation	Acquis en cours de mandat (05/10/93-04/04/94)	Volé ou détruit	Inventaire actuel (1-2)	Besoins (05/04-09/12/94)	Dotation globale (3+4)	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
	1	2	(1-2)	4	(3+4)	6	7
Photocopieuse à très grand débit			0	1	1	25 000	25 000
Photocopieuse à grand débit			0	5	5	10 000	50 000
Photocopieuse à débit moyen	4		4	11	15	5 000	55 000
Photocopieuse à faible débit	1		1	0	1	2 000	0
Déchiqueteuse à grand débit			0	2	2	10 000	20 000
Déchiqueteuse à débit moyen	1		1	4	5	4 000	16 000
Déchiqueteuse à faible débit			0	2	2	2 500	5 000
Projecteur de diapositives			0	4	4	500	2 000
Rétroprojecteur			0	8	8	250	2 000
Lecteur de code à barres			0	6	6	1 000	6 000
Machine à écrire électrique			0	62	62	720	44 640
Machine à écrire manuelle			0	100	100	255	25 500
Calculatrice			0	21	21	50	1 050
Autre matériel			0	1 lot	1 lot	15 000	15 000
Total partiel							267 200
Fret (12 %)							32 100
Total							299 300
<u>Moins</u> : Matériel de l'ONUSOM					<u>Quantité</u>		
Photocopieuse à débit moyen					11	5 000	(55 000)
Total					11		(55 000)
Total requis							244 300

ANNEXE XXVII

Répartition du matériel de bureau de la MINUAR par affectation

Désignation	QG Kigali	Aéroport international Kigali	Bureaux de secteur du Rwanda	Bureau régional Nairobi	Total
Photocopieuse à très grand débit	1				1
Photocopieuse à grand débit			5		5
Photocopieuse à débit moyen	4		10	1	15
Photocopieuse à faible débit		1			1
Déchiqueteuse à grand débit	2				2
Déchiqueteuse à débit moyen			5		5
Déchiqueteuse à faible débit		1		1	2
Projecteur de diapositives	4				4
Rétroprojecteur	3		5		8
Lecteur de code à barres	1		5		6
Machine à écrire électrique	10		50	2	62
Machine à écrire manuelle			100		100
Calculatrice	5		15	1	21

ANNEXE XXVIII

Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en matériel informatique  
durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994

Désignation	Acquis en cours de mandat (05/10/93- 04/04/94)	Volé ou détruit	Inventaire actuel (1-2) 3	Besoins (05/04- 09/12/94) 4	Dotation globale (3+4) 5	Coût unitaire (dollars) 6	Coût total (dollars) 7
Ordinateur portatif	115	102	13	47	60	2 100	98 700
Ordinateur de bureau	242	72	170	330	500	1 380	455 400
Imprimante à jet d'encre	334	95	239	0	239	350	0
Imprimante laser	42	10	32	8	40	1 500	12 000
Imprimante portative à jet d'encre	24	9	15	8	23	400	3 200
Serveur de fichier et logiciel	4		4	0	4	45 000	0
Source d'alimentation non interruptible <sup>a</sup>	350	41	309	191	500	400	76 400
Modem	5		5	5	10	850	4 250
Régulateur	140	33	107	393	500	400	157 200
Chargeur de batterie	35	27	8	32	40	60	1 920
Logiciel pour utilisation individuelle	357	184	173	387	560	900	348 300
Scanneur			0	4	4	1 500	6 000
LANCON <sup>b</sup>			0	4	4	35 000	140 000
Matériel d'essai			0	6	6	5 000	30 000
Matériel d'atelier	4	4	0	18	18	1 500	27 000
Logiciel de bureautique			0	1	1	50 000	50 000
Logiciel de comptabilité			0	1	1	100 000	100 000
Système intégré de gestion			0	1	1	150 000	150 000
Total partiel							1 660 400
Fret (12 %)							199 200
Total							<u>1 859 600</u>

<sup>a</sup> Système "UPS" (Uninterruptable Power Supply) : système d'alimentation électrique sans coupure.

<sup>b</sup> "LANCON" (Local Area Network Container) : matériel conteneurisé pour réseau local.

ANNEXE XXIX

Répartition du matériel informatique de la MINUAR par affectation

Désignation	QG Kigali	Aéroport international Kigali	Bureaux de secteur du Rwanda	Bureau régional Nairobi	Aéroport international Nairobi	Aéroport international Entebbe	Contingents militaires	Observateurs militaires des Nations Unies	Police civile	Total
Ordinateur portable	20						18	12	10	60
Ordinateur de bureau	220	2	75	10	2	1	150	25	15	500
Imprimante à jet d'encre	112	1	25	4	1	1	75	12	8	239
Imprimante laser	25		5				8	1	1	40
Imprimante portable à jet d'encre	8						5	5	5	23

ANNEXE XXX

Tableau récapitulatif des besoins de la MINUAR en groupes électrogènes  
 durant la période du 5 avril au 9 décembre 1994

Désignation	Acquis en cours de mandat (05/10/93- 04/04/94)	Volé ou détruit	Inventaire actuel (1-2)	Besoins (05/04- 09/12/94)	Dotation globale (3+4)	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
	1	2	3	4	5	6	7
350 kVA	2		2	1	3	38 000	38 000
110 kVA	2	1	1	10	11	18 000	180 000
50 kVA			0	13	13	11 200	145 600
36 kVA	3	2	1	0	1	10 100	0
25 kVA			0	5	5	9 100	45 500
20 kVA			0	10	10	9 100	91 000
15 kVA	12	10	2	63	63	8 500	535 500
10 kVA	6	3	3	0	3	8 100	0
5 kVA	3	3	0	7	7	7 300	51 100
3,9 kVA	50	46	4	168	172	5 000	840 000
2,5 kVA	78	74	4	71	75	2 000	142 000
1,2 kVA	66	62	4	0	4	600	0
Total partiel							2 068 700
Fret (15 %)							310 300
Total							2 379 000
<u>Moins</u> : Matériel de l'ONUSOM					<u>Quantité</u>		
110 kVA					10	18 000	(180 000)
25 kVA					5	9 100	(45 500)
15 kVA					35	8 500	(297 500)
5 kVA					7	7 300	(51 100)
					<u>57</u>		<u>574 100</u>
Total partiel							
<u>Moins</u> : Matériel de la FORPRONU							
50 kVA					3	11 200	(33 600)
15 kVA					15	8 500	(127 500)
3,9 kVA					30	5 000	(150 000)
Total partiel					<u>48</u>		<u>(311 100)</u>
Total					105		(885 200)
Total requis							<u>1 493 800</u>

ANNEXE XXXI

Répartition des groupes électrogènes de la MINUAR par affectation

Désignation	QG Kigali	Aéroport international Kigali	Bureaux de secteur du Rwanda	Bureau régional Nairobi	Aéroport international Nairobi	Aéroport international Entebbe	Total
350 kVA	3						3
110 kVA		3	8				11
50 kVA			13				13
36 kVA			1				1
25 kVA			5				5
20 kVA			10				10
15 kVA			65				65
10 kVA			3				3
5 kVA			7				7
3,9 kVA			172				172
2,5 kVA			75				75
1,2 kVA			4				4
Total	3	3	363				7369

